

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DANIDA

COOPÉRATION DANOISE
AU DÉVELOPPEMENT

Janvier 2017



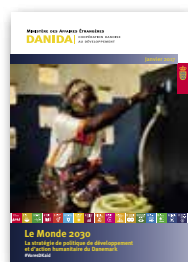
Le Monde à l'horizon 2030

La stratégie de politique de développement
et d'action humanitaire du Danemark

#VoresDKaid

Table des matières

1	Introduction	1
2	Vision, orientations et priorités du Danemark en matière de politique de développement.....	5
3	Partenariats pour l'engagement du Danemark en matière de développement	12
4	Nous entendons promouvoir la paix, la sécurité et la protection	19
5	Nous entendons inscrire clairement la migration à l'ordre du jour du développement	25
6	Nous entendons promouvoir une croissance inclusive et durable	29
7	Promotion des valeurs - droits de l'homme, démocratie et égalité entre les sexes	37
8	De l'engagement politique aux résultats concrets.....	41



Page de garde
Photographe : Jakob Dall
En partenariat avec la Croix-Rouge danoise, l'entreprise danoise Grundfos mène un programme d'adduction d'eau en fournissant des pompes à eau à énergie solaire dans le nord du Kenya. L'utilisateur peut régler sa facture grâce à une clé de paiement électronique lui permettant de déposer de l'argent avec son téléphone cellulaire. La femme sur la photo collecte de l'eau auprès du nouveau système d'approvisionnement.

1 Introduction

1.1 Le Danemark assume sa part des responsabilités mondiales via sa politique de développement

Le développement du monde nous concerne tous. Aucun pays n'est à l'abri de ce qui se passe dans le monde. Nous sommes tous directement touchés par les événements qui surviennent sous d'autres cieux et les crises internationales comme les flux de réfugiés et de migration, la radicalisation et les changements climatiques. De même, le progrès international, le développement économique, les connaissances et les technologies ouvrent de nouvelles perspectives à la société danoise, en vue de renforcer et d'assurer la prospérité du Danemark.

La coopération danoise au développement contribue de manière concrète et tangible aux responsabilités assumées par le Danemark en matière de développement international. La coopération au développement fait partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité du Danemark et vise à faire du monde un endroit plus sûr, plus libre, plus prospère, plus durable, plus juste et plus équitable pour les générations futures.

En même temps, nous cherchons à promouvoir les intérêts du Danemark en matière de politique intérieure et étrangère. Nous entendons lutter contre la pauvreté et promouvoir une croissance et un développement durables, la liberté économique, la paix, la stabilité, l'égalité entre les sexes et un ordre international fondé sur la règle de droit. Ce faisant, nous pourrions résister aux éléments qui menacent notre sécurité et notre mode de vie, créer des débouchés commerciaux, assurer la diplomatie économique, défendre nos intérêts commerciaux et promouvoir les principes, valeurs et droits de l'homme sur lesquels repose notre société démocratique et ouverte.

Les objectifs de développement durable des Nations Unies définissent un nouveau cadre international pour la coopération au développement. La coopération danoise au développement doit contribuer à réaliser l'ambition internationale de ces objectifs concernant le développement du monde à l'horizon 2030: atteindre un monde en équilibre ne connaissant pas de pauvreté extrême et enregistrant une croissance et un développement durables (tant en termes économiques que sociaux et environnementaux), où nul n'est laissé de côté.

À partir des objectifs de développement durable, nous aménagerons notre coopération au développement de manière à pouvoir aider tous les citoyens des pays en développement à s'épanouir et à exploiter leur potentiel. Une croissance économique déterminée par le marché et une plus grande liberté individuelle vont de pair. L'ultime objectif de l'aide au développement est que les bénéficiaires finissent par pouvoir s'en passer. À cette fin, nous mettons en œuvre des mesures qui permettent d'éliminer les obstacles à l'esprit d'initiative, de stimuler l'entrepreneuriat, y compris la lutte contre la corruption, et d'exploiter l'immense potentiel pour une croissance économique déterminée par le marché et le libre-échange. Nous entendons lutter contre la pauvreté (et réduire ainsi les inégalités) en cherchant à garantir des chances égales pour tous et à éliminer les législations, politiques et pratiques discriminatoires.



Comme le veut sa tradition historique et politique, le Danemark entend continuer de répondre à l'objectif poursuivi par les Nations Unies visant à ce que tous les pays riches du monde consacrent au minimum 0,7 % de leur RNB au développement. Le Danemark fait partie des quelques rares pays qui satisfont à cette exigence depuis 1978 et entend conserver cette position.

L'impact du Danemark sur la scène internationale tient à l'engagement global de toutes les composantes de sa société : nous entendons, dans une plus grande mesure encore, mobiliser toutes les forces de toute notre société (nos connaissances, nos principes, nos valeurs, nos compétences, nos positions de force ainsi que le financement public et privé) en collaboration avec les autorités, la société civile, les entreprises, les villes, les fonds privés, les caisses de retraite, le secteur financier et le monde de la recherche. Notre engagement en matière de développement est un engagement orienté vers la société.

1.2 Les objectifs de développement durable reflètent les nouveaux défis et opportunités liés à la mondialisation

En 2015, la communauté internationale a conclu trois accords internationaux qui auront un impact sur la coopération au développement de demain: l'Agenda 2030 et les 17 nouveaux objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies à New York en septembre 2015, l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015 et l'Accord sur le financement du développement conclu à Addis Abeba en juillet 2015. À cela s'ajoutent l'accord signé par l'OMC à Nairobi en décembre 2015 (dont les résultats joueront un rôle important pour le libre-échange dans le domaine agricole et d'autres initiatives au profit des pays les moins développés) et le Sommet mondial sur l'action humanitaire organisé à Istanbul en mai 2016. La vision et l'ambition globales communes poursuivies par les objectifs de développement durable et les autres accords conclus sont largement alignées sur les intérêts, valeurs et principes danois que nous nous attelons à promouvoir dans le monde entier depuis plusieurs décennies. Néanmoins, elles indiquent aussi qu'un changement de paradigme s'impose dans le domaine de la coopération au développement: bien qu'elle reste essentielle, l'aide au développement devra davantage jouer un rôle moteur à l'avenir. Le développement doit désormais être considéré comme une mission qui va plus loin que l'octroi d'une aide.

Les objectifs de développement durable sont uniques en ce sens qu'ils s'appliquent à tous les pays. Les dirigeants du monde entier se sont engagés à poursuivre un agenda politique vaste et universel dont chacun doit assumer la responsabilité. Cette approche de la coopération au développement ne repose plus sur l'axe nord-sud classique qui distinguait les pays riches des pays pauvres. Les objectifs d'éradication de la pauvreté et de promotion du développement durable sont désormais inscrits sur le même agenda et reflètent ainsi la complexité des défis auxquels le monde est confronté.

Les années 2015 et 2016 ont été marquées par l'immense crise migratoire et des réfugiés, qui sera abordée plus avant au cours des prochaines pages. Néanmoins, la communauté internationale a franchi un pas important à New York en septembre 2015 lorsqu'elle a proposé le principe visant à ce que « personne ne soit laissé de côté » (*leaving no-one behind*), tant sur le plan national qu'international. Ce principe cherche à garantir que la mise en œuvre des objectifs de développement durable profite tout autant aux personnes les plus vulnérables et les plus désavantagées, dont notamment les réfugiés, les personnes déplacées et les États fragiles.



Ces deux dernières décennies, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a été réduit de moitié. Il en va de même pour le nombre des pays pauvres. En 2001, 65 pays étaient classés « pays à faible revenu » par la Banque mondiale. Ce chiffre était de 31 en 2015. Parallèlement, le groupe des économies émergentes et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure s'est fortement élargi et ces pays marquent de plus en plus de leur empreinte les progrès et défis observés au niveau mondial en matière de croissance durable, de liberté économique et de développement. Les constats en Afrique subsaharienne témoignent de la complexité du développement: environ la moitié des 48 pays actuels sont des pays à revenu intermédiaire et ce chiffre continuera d'augmenter d'ici 2030. Cependant, les pays vont se développer de manière différente et plus de 43 % de toutes les personnes vivant dans une pauvreté extrême sont toujours situées en Afrique subsaharienne.

Alors que la pauvreté était autrefois principalement concentrée à la campagne, l'urbanisation rapide des pays en développement constitue à la fois un défi et une opportunité. L'urbanisation devrait s'accélérer d'ici 2030 et transformer les villes en centres économiques et politiques et en faire de plus grands marchés. À l'inverse, les villes sont elles aussi exposées à des défis de taille, tels que la pauvreté extrême, la pollution, la surpopulation et la pénurie d'eau, d'énergie, d'infrastructure, d'emplois décents ainsi que l'absence de prestations sociales.

Nous observons en même temps un accroissement du nombre et de la portée des crises et conflits violents qui, ces dernières années, ont poussé des nombres record de citoyens à prendre la fuite. Les conflits perpétuent la fragilité des pays et sapent systématiquement le développement dans les anciens pays à revenu intermédiaire pauvres comme la Syrie. En 2016, quelque 65 millions de personnes se trouvaient dans une situation de déplacement suite à une guerre ou à un conflit armé, et environ 130 millions de personnes ont nécessité une aide humanitaire. Selon les prévisions, les pays fragiles et en situation de conflit abriteront 60 % des populations pauvres de la planète en 2030. L'arc de crise et d'insécurité s'étend tout autour de l'Europe. Depuis les pays voisins à l'est (où nous sommes engagés via le programme de voisinage), en passant par le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (où nous sommes engagés via le programme de partenariat dano-arabe notamment), jusqu'à la région du Sahel et à la corne de l'Afrique, la grande instabilité régnant dans toutes ces régions risque d'affecter l'Europe et le Danemark directement.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016, a établi qu'une action humanitaire ne suffisait pas pour répondre aux besoins énormes des populations les plus vulnérables au monde, qui sont touchées par des conflits armés ou des catastrophes naturelles. Une nouvelle approche internationale s'impose pour la gestion des crises, afin d'assurer une plus grande cohérence entre la gestion politique des conflits, les actions humanitaires et la coopération au développement. Lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants en septembre 2016, la communauté internationale a décidé de mettre en place de nouveaux accords communs pour mieux répartir les responsabilités internationales dans le domaine des réfugiés et des migrants, respectivement.

La croissance démographique et la surpopulation mettent la pression sur les ressources naturelles et le climat, notamment dans les pays les plus pauvres d'Afrique et du Moyen-Orient qui sont déjà gravement touchés par les changements climatiques. La pauvreté et les changements climatiques dans ces pays accentuent et accélèrent souvent des risques tels que l'instabilité, la fragilité et la migration. La pauvreté et les conflits sont aggravés

par la croissance démographique qui, dans de nombreux pays, met à mal les progrès durablement accomplis en matière de développement et accroît le risque d'instabilité et de migration non régulée dans la mesure où les millions de nouveaux jeunes entrant sur le marché du travail chaque année n'ont pas de perspectives d'avenir. Rien qu'en Afrique, la population devrait augmenter de plus de 40 % à l'horizon 2030 et atteindre au total quelque 1,6 milliards de personnes. Il est crucial que nous parvenions à enrayer la croissance démographique mondiale et à inverser la tendance, afin de faire de celle-ci non pas un défi et une menace potentielle, mais une opportunité et une ressource. Cela requiert des investissements, d'une part, afin de garantir l'égalité des jeunes filles et des femmes et leur droit de décider si elles souhaitent avoir des enfants, combien elles souhaitent en avoir et à quel moment et avec qui, et, d'autre part, afin d'assurer l'accès des jeunes à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. De tels investissements dans le développement permettront d'exploiter l'impact positif qu'exerceront sur la productivité économique une hausse du nombre de jeunes économiquement actifs et une baisse du nombre de citoyens dépendant de l'octroi d'une aide.

1.3 Financement du développement durable

Les Nations Unies estiment que la réalisation des objectifs de développement durable dans les 15 prochaines années requiert un accroissement des investissements mondiaux de 1,9 à 3,1 milliards USD... par an ! L'aide publique au développement ne peut et ne doit pas être le seul moyen de relever ce défi. La coopération au développement reste l'une des principales sources de fonds dans les pays les moins développés, les plus fragiles et les plus pauvres et représente ainsi une part importante de leur base économique. Toutefois, dans les pays à revenu intermédiaire, l'essentiel n'est pas la valeur financière de l'aide publique au développement, mais la manière dont elle peut, via divers partenariats, contribuer à stimuler et mobiliser les financements privés, les connaissances et les nouvelles technologies pour les pays en développement. À l'avenir, il sera nécessaire et utile de garantir d'autres sources de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement; des sources qui pourront générer de nouvelles connaissances, compétences, technologies et innovations.

Au final, il appartient aux pays en développement de fournir la contribution nécessaire pour garantir leur développement durable. Nous agissons à la demande des pays et soutenons leurs ambitions et leurs projets pour lutter contre la pauvreté et les conflits et promouvoir une croissance et un développement durable. Les pays en développement doivent, dans une mesure toujours plus grande, mobiliser leurs propres ressources par le biais d'une action renforcée via leurs systèmes fiscaux, la lutte contre l'évasion fiscale et de meilleures conditions pour les entreprises afin d'encourager les investissements privés, la liberté économique et le respect du droit de propriété privée. Les inégalités au sein des sociétés doivent être surmontées via des conditions-cadres assurant à chaque individu la liberté et des possibilités égales d'assumer son avenir et celui de sa famille. À cet égard, les gouvernements nationaux doivent également respecter le principe de l'Agenda 2030 international visant à « ne laisser personne de côté ».

2 Vision, orientations et priorités du Danemark en matière de politique de développement

2.1 Nous avons une vision claire de la coopération au développement

En matière de politique de développement, le Danemark s'est donné pour vision de contribuer à un monde plus sûr, plus libre, plus prospère, plus durable, plus juste et plus équitable où chaque individu, aujourd'hui comme demain, a la possibilité de se prendre en charge et de subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa famille. Le Danemark poursuit cette vision à travers une coopération active au développement, qui contribue à réaliser les objectifs de développement durable cherchant à garantir un développement durable pour tous à l'horizon 2030 en luttant contre la pauvreté, en créant des possibilités égales pour tous et en contribuant ainsi à réduire les inégalités. Une coopération au développement qui, en collaboration avec nos partenaires, produit des résultats sur le long terme dans les pays en développement et profitent à la société danoise. La base de la coopération au développement du Danemark ressort de la loi danoise sur la coopération internationale au développement.

La politique de développement du Danemark fait partie intégrante de sa politique étrangère. Comme l'indique l'étude sur la politique étrangère et de sécurité danoise du mois de mai 2016, il est clairement dans l'intérêt du Danemark de garantir des structures internationales qui fonctionnent correctement, de maintenir et promouvoir les principes de l'État de droit et les droits de l'homme et de contribuer au développement mondial, à la stabilité et à la croissance durable en vue de réduire la pauvreté, les conflits violents, la radicalisation, la migration non régulée et les crises liées aux réfugiés et aux populations déplacées et de faire face aux changements climatiques.

Le Danemark entend baser sa politique de développement sur quatre orientations principales:

1. *Sécurité et développement - paix, stabilité et protection*: le Danemark entend investir dans la paix, la stabilité, la protection et une résilience accrue dans les pays en développement. Il en va tout autant de notre sécurité. Dans les régions voisines aux crises et conflits, le Danemark entend renforcer son action au profit des personnes déplacées, des réfugiés et des communautés locales affectées et contribuer, via une plus grande protection et de meilleures conditions de vie, d'éducation et de travail, à prévenir les afflux de réfugiés aux frontières de l'Europe.
2. *Migration et développement*: le Danemark entend contribuer à prévenir la migration économique irrégulière et à remédier aux causes fondamentales de la migration. De même, nous entendons renforcer la coopération en matière de retour avec les pays avec lesquels nous collaborons. Chacun doit avoir la liberté de se créer chez soi un avenir, pour soi et pour sa famille.
3. *Croissance et développement durables et inclusifs*: le Danemark entend investir dans une croissance et un développement durables inclusifs dans les pays en développe-

ment en mettant l'accent sur l'énergie, l'eau, l'agriculture, l'alimentation et d'autres domaines dans lesquels le Danemark possède des connaissances, ressources et intérêts particuliers. Ces investissements contribueront à créer une société durable assurant la liberté économique et offrant des opportunités et des emplois, notamment pour les jeunes. Cela profitera également à l'économie, aux échanges et aux investissements danois.

4. *Liberté et développement - démocratie, droit de l'homme et égalité entre les sexes*: le Danemark entend investir dans des actions au profit des droits de l'homme, de la démocratie, des principes de l'État de droit et de l'égalité des sexes. Chacun a le droit de vivre en sécurité, sans crainte, dans une société basée sur l'inclusivité et l'égalité des chances. Nous mettons l'accent sur la santé génésique et sexuelle et les droits connexes des filles et des femmes et entendons œuvrer pour une société qui ne pratique pas la discrimination (y compris la discrimination fondée sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle) et qui respecte les règles internationales. Cela permettra également d'assurer une croissance durable et la prospérité.

2.2 Nous concentrons notre action et définissons des priorités, même si cet exercice n'est pas toujours facile

Le Danemark souhaite être un partenaire crédible et fiable, qui tient ses promesses quant à la promotion des objectifs de développement durable. Si nous savons que notre action est bénéfique, nous savons aussi, vu la taille de notre pays par rapport au reste du monde, que nous devons concentrer notre action pour assurer son efficacité dans les régions où nous choisissons de nous engager.

Dans le cadre de nos quatre orientations principales, nous entendons concentrer notre action et donner la priorité aux mesures et domaines 1) où nous avons le plus à gagner (intérêts et valeurs), 2) où nous pouvons gagner en influence via une application stratégique de nos positions de force, de notre expertise et de notre expérience et 3) où nous entrevoyons un rôle à jouer pour le Danemark (où nous pouvons chercher à conclure des partenariats actifs pour une cause commune ou sommes contraints de jouer un rôle de premier plan pour promouvoir une action). Cela signifie aussi que dans certains domaines et dans des situations concrètes, nous devons reconnaître et insister sur le fait que d'autres pays sont mieux placés que nous pour faire une différence et doivent assumer l'action concernée.

Les priorités seront définies tant par rapport aux objectifs de développement que par rapport aux pays et régions dans lesquels nous nous engageons.

2.3 Nous œuvrons à la réalisation des objectifs de développement durable et privilégions les domaines qui nous tiennent particulièrement à cœur

Les objectifs de développement durable constituent la plateforme de la coopération danoise au développement. Nous reconnaissons l'universalité des objectifs, leur interdépendance et le fait qu'ils tiennent compte des trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale. Parallèlement, nous reconnaissons

qu'il est également nécessaire de définir des priorités pour la coopération danoise au développement en ce qui concerne les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles autour desquelles ils sont articulés. Nous entendons donner la priorité à une série d'objectifs basés sur des domaines dans lesquels nous avons des intérêts en jeu, pouvons chercher à conclure des partenariats actifs et produire des résultats.

En privilégiant certains objectifs, nous ne délaissons pas pour autant les autres objectifs. Toutefois, nous maintenons que nos compétences et notre expérience peuvent spécifiquement contribuer à accomplir des progrès dans les domaines choisis dans un contexte national donné ou dans le cadre de l'action internationale liée aux défis internationaux et aux biens publics mondiaux. Nous reconnaissons que les résultats accomplis dans le cadre d'un objectif sont souvent tributaires des résultats accomplis dans le cadre d'autres objectifs.

À nos yeux, l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces) et l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) constituent un choix fondamental pour l'ensemble de notre engagement et le fondement de tout résultat accompli dans le cadre de tous les autres objectifs. C'est pourquoi les objectifs 16 et 17 sont omniprésents dans la politique de développement du Danemark.

Nous entendons adapter nos choix au contexte des pays dans lesquels nous nous engageons. Parallèlement, nous entendons faire de cinq objectifs de développement durable des priorités globales pour la politique de développement du Danemark et poursuivre activement dans les négociations et la coopération internationales les objectifs 5 (égalité entre les sexes), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 16 (paix, justice et institutions efficaces) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), cf. figure 1 à la page 11.

2.4 Les jeunes du monde entier représentent notre avenir à tous et constituent une priorité pour le Danemark

Les jeunes du monde entier représentent notre avenir à tous. Le monde compte la plus grande génération de jeunes jamais enregistrée: environ 1,8 milliards de jeunes dont plus de trois sur quatre vivent dans les pays en développement. Les jeunes constituent une énorme ressource et sont, en tant qu'entrepreneurs et citoyens actifs, de précieux agents du changement démocratique. À l'inverse, si aucune opportunités ne leur sont offertes, si leurs ressources ne sont pas exploitées et s'ils ne se sentent pas écoutés, les jeunes peuvent également être une source d'instabilité et de conflit et sont, dans le pire des cas, des proies faciles à la radicalisation et à l'extrémisme.

Les jeunes doivent avoir la possibilité de renforcer leur participation et leur influence dans la société, à titre d'acteurs engagés, impliqués et égaux qui ont la capacité et la possibilité de prendre en charge leur développement. La participation des jeunes est également cruciale pour l'amélioration du niveau d'éducation et de santé, la lutte contre le VIH/sida et l'enraiment de la croissance démographique dans le plus grand respect des droits de l'homme, y compris via la prévention et la reconnaissance des droits liés à la sexualité, à la reproduction et à la santé. Il en va du développement des jeunes, que nous nous devons d'assurer non pas pour eux, mais avec eux.

Via des organisations dédiées aux jeunes, nous entendons garantir une plus grande implication des jeunes dans le façonnement de la société de demain. Afin de souligner l'importance accordée aux jeunes par le Danemark dans le cadre de la coopération au développement, nous avons fait des jeunes un dix-huitième objectif informel – dans le plus grand respect du cadre international formé par les objectifs de développement durable existants. Nous entendons nous servir de cet objectif pour solliciter la collaboration d'autres partenaires.

2.5 Nous menons une politique de développement géographiquement différenciée

Le Danemark entend s'engager dans des pays et des régions qui, à la base, peuvent être répartis selon les trois catégories ou sphères d'intérêt ci-dessous. La répartition des pays est dynamique et plusieurs pays pourront figurer dans plusieurs catégories et passer d'une catégorie à l'autre au rythme de leur développement. Les **trois catégories de pays** doivent refléter, d'une part, le nouveau contexte mondial de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de la sécurité, de la croissance et du développement durable et, d'autre part, les intérêts et l'approche sur lesquels repose l'engagement du Danemark dans un pays ou une région donné(e). Le critère géographique vise à marier les besoins des pays en développement en matière d'aide et les intérêts danois.

1. *Pays pauvres et fragiles et régions fragilisées*: cette catégorie comprend des pays tels que **l'Afghanistan, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Palestine et la Somalie**. Les situations et régions fragiles ne sont pas nécessairement l'apanage des pays à faible revenu. On notera par exemple l'action humanitaire, de développement et de stabilisation privilégiée par le Danemark en Syrie et dans les pays voisins. En outre, les régions prioritaires comprennent notamment le Sahel et la corne de l'Afrique.
2. *Pays pauvres et stables*: cette catégorie comprend des pays tels que **le Bangladesh, l'Éthiopie, le Kenya, le Myanmar, la Tanzanie et l'Ouganda**. À moyen terme, la majorité de ces pays devraient être transférés dans la troisième catégorie. Néanmoins, plusieurs de ces pays sont vulnérables aux conflits et aux flux de réfugiés dans les régions voisines. Si ces flux ne sont pas pris en charge, ces pays risquent de se retrouver dans la première catégorie.
3. *Économies de transition et émergentes*: cette catégorie comprend des pays tels que le Ghana, l'Indonésie, le Pakistan, l'Afrique du Sud, l'Ukraine, la Géorgie, le Viêt Nam, l'Égypte et des pays comme le Brésil, la Colombie, la Chine, le Mexique et la Turquie. Il s'agit du groupe de pays à revenu intermédiaire figurant sur la liste de l'OCDE-CAD, qui peuvent bénéficier d'une aide au développement et où, via des représentations danoises, nous appliquons divers instruments tels que la coopération interservices et des instruments de partenariat.

*Les pays indiqués en gras sont des « pays prioritaires », cf. ci-dessous.

En termes financiers, nous entendons concentrer notre coopération au développement sur les deux premières catégories, où l'apport de fonds est capital. Nous accorderons une attention toute particulière aux **pays fragiles et régions fragilisées** où la pauvreté et la vulnérabilité sont des problèmes importants et peuvent avoir un impact direct sur les intérêts danois. Nous nous orienterons vers les crises et conflits qui forment un arc

autour de l'Europe, depuis l'est et vers le sud, et nous serons particulièrement attentifs à nos intérêts en matière de sécurité et de flux de réfugiés et de migration. Conformément à l'impératif humanitaire, nous nous tournerons également vers les crises humanitaires de longue durée souvent oubliées et interviendrons en cas de catastrophes naturelles ou climatiques.

Nous envisagerons les **pays pauvres mais plus stables** comme des pays qui sont potentiellement en voie de devenir de solides économies de transition et à terme des économies émergentes. Parallèlement, nous reconnaissons que le développement observé dans plusieurs de ces pays suit des voies différentes – où la croissance, la prospérité, l'inégalité, l'instabilité et la pauvreté vont souvent de pair. De nombreux pays accueillent de grands groupes de populations réfugiées dont il convient de tenir compte et qui, dans la mesure du possible, doivent être incluses dans l'action globale. Nous entendons maintenir notre rôle d'acteur du développement à un niveau nous permettant, dans le plus grand respect de la diversité des pays, de déployer nos actions et nos compétences sous la forme de programmes pays flexibles et d'envergure relativement réduite qui renforceront progressivement la coopération économique et politique et assureront des conditions-cadres idéales pour une croissance économique durable. Nous soutiendrons la transition de la coopération au développement vers les échanges économiques et commerciaux.

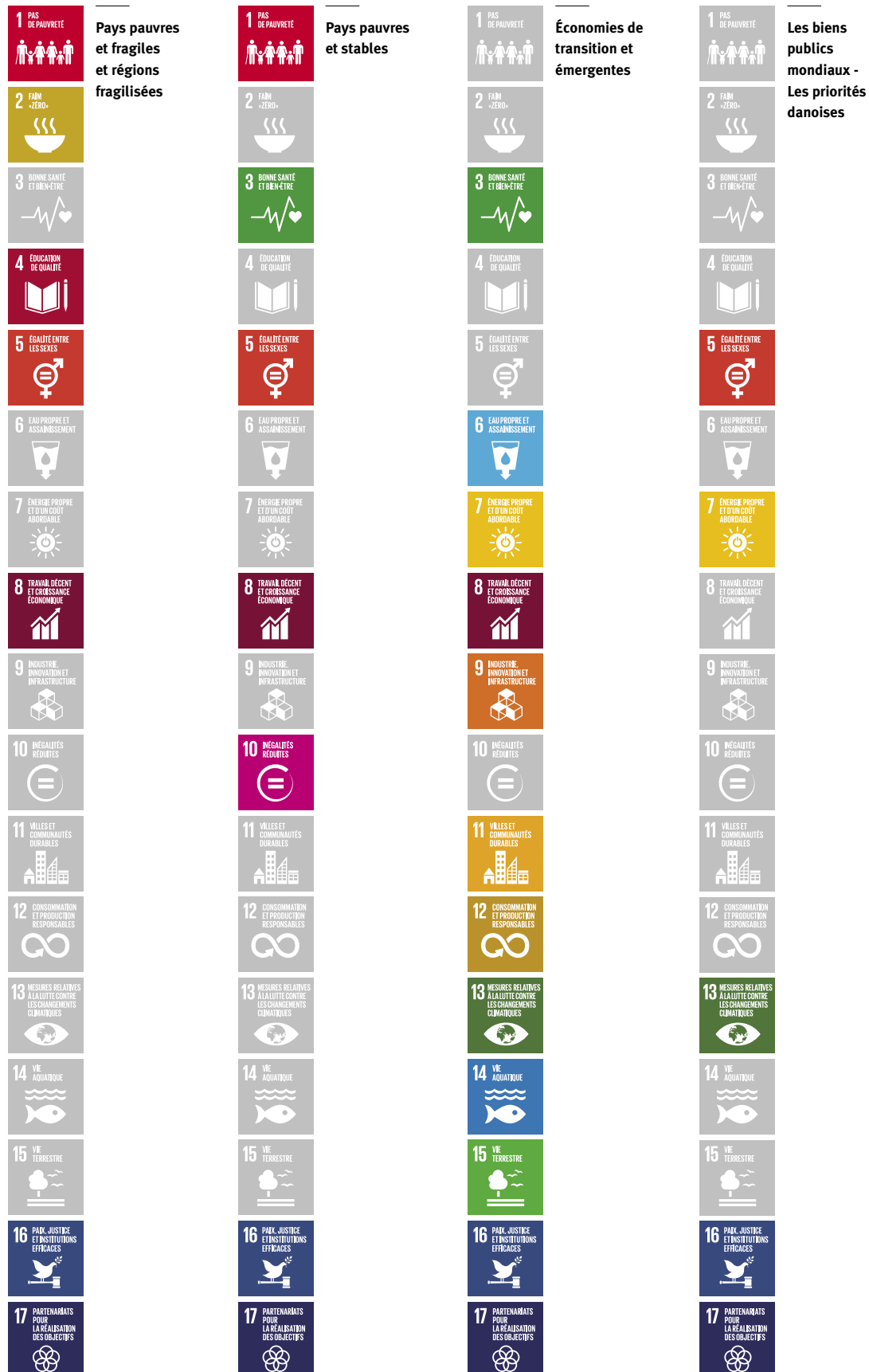
Notre politique de développement reflètera la mondialisation, dans le cadre de laquelle les **économies de transition et émergentes** jouent un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement durable. Si la croissance a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, cette médaille a souvent un revers. Par exemple, elle peut donner lieu à des modes de consommation insoutenables, engendrant une pollution de l'air, de la terre et de l'eau et des problèmes de déchets qui nuisent à la santé et à l'environnement. Un accroissement de la demande en carburants fossiles et en ressources naturelles entraîne une dégradation de l'environnement et de la biodiversité. Nous envisagerons cette catégorie comme un groupe plus vaste de pays dans lesquels le Danemark est déjà présent, et nous appliquerons notre politique de développement de manière souple et flexible. Elle nous servira à maintenir et soutenir des partenariats de nature stratégique pour la croissance et le développement durables. Plusieurs des anciens pays prioritaires du Danemark et quelques-uns des pays actuels relèvent de cette catégorie ou devraient y être ajoutés au cours des prochaines années. Les pays sont en passe de prendre des décisions stratégiques fondamentales concernant le développement de leur société et leurs valeurs. Ils recherchent des connaissances, des compétences, des technologies et des investissements pour l'aménagement entre autres de leur secteur énergétique, de leurs infrastructures, de leur secteur agroalimentaire, de leurs soins de santé, de leur marché du travail et de leurs institutions publiques. Dans ces pays, l'essentiel est non pas la valeur financière, mais la nature de notre engagement - notre expérience en matière de solutions, de principes, de valeurs, de compétences et de financement. Notre action dans ces pays sera emmenée par l'objectif général de développement durable - la lutte contre la pauvreté n'en sera qu'un effet dérivé.

Nous conservons un groupe de **pays prioritaires** particuliers où nous entendons maintenir notre présence sur le long terme, tant en termes financiers qu'en termes physiques, très souvent. La majorité de ces pays seront situés dans la catégorie 1, d'autres dans la catégorie 2. Le passage de la catégorie 2 à la catégorie 3 entraînera généralement une suppression progressive de la coopération au développement du pays prioritaire au profit d'un partenariat de plus large envergure. Le statut de pays prioritaire pourra donc changer au fil du temps, notamment selon le développement du pays, les possibilités de

partenariat et les priorités générales du Danemark. Les pays prioritaires sont indiqués en gras dans la vue d'ensemble. Deux pays font exception à la règle: le Ghana, qui est en cours de transition vers un type de coopération plus large, et le Soudan du Sud où notre futur engagement sera dans une large mesure de nature humanitaire, quoiqu'avec une perspective à long terme.

Outre les pays prioritaires, le Danemark compte deux **initiatives régionales** hautement prioritaires, qui visent à établir des relations à long terme entre le Danemark et les pays avec lesquels nous collaborons dans le cadre d'une action globale danoise en matière de politique étrangère et de développement. Il s'agit, d'une part, du programme de voisinage qui englobe les pays voisins de l'Union européenne vers l'est et le sud-est et qui sera à l'avenir ciblé sur l'Ukraine et la Géorgie via des actions mises en œuvre pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratisation et une croissance durable inclusive, et, d'autre part, du programme de partenariat dano-arabe qui englobe le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ce programme cible les pays présentant un certain niveau de stabilité politique et de sécurité et un potentiel fondamental de réforme (actuellement, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et la Jordanie) et cherche à promouvoir une bonne gouvernance, l'engagement de la population et les possibilités financières, notamment pour les jeunes et les femmes. Parmi les autres instruments régionaux, on notera notamment le Fonds de contribution à la stabilité et à la paix (cf. chapitre 4).

2.6 Figure 1 : objectifs de développement durable privilégiés, à l'échelon mondial et par catégorie de pays



3 Partenariats pour l'engagement du Danemark en matière de développement



Couturière travaillant dans la coopérative "Singalaka" qui offre des perspectives économiques durables pour les hommes et les femmes dans les townships sud-africains. Photographie: Nic Bothma

3.1 Nous contribuons aux résultats de développement par le biais de partenariats

La conclusion de partenariats mutuellement contraignants avec les pays, les autorités et les organisations avec lesquels nous coopérons constitue le pilier de la coopération danoise au développement.

Parallèlement, nous entendons être parés au changement et conclure de nouveaux types de partenariats encouragés par les nouveaux accords internationaux: l'Accord sur le financement du développement conclu à Addis-Abeba, qui est lié à l'Agenda 2030 et tout particulièrement à l'objectif de développement durable 17. À cet égard, il est rappelé l'importance du rôle joué par l'entrepreneuriat et les partenariats conclus avec différents acteurs (la société civile, les chercheurs, les entreprises, les investisseurs, etc.) pour produire, en collaboration avec les partenaires locaux, des résultats d'envergure appropriée.

Le Danemark considère les partenariats actuels et futurs comme un moyen de promouvoir les intérêts danois dans le cadre de notre engagement international. Nous voyons d'un œil positif des partenariats novateurs et audacieux, disposés à prendre des risques, dans le cadre desquels l'aide danoise jouera davantage un rôle moteur pour développer les

marchés et attirer les connaissances et les financements; des partenariats orientés vers un effet de synergie, l'innovation et une percée.

De manière générale, les partenariats permettent d'exploiter d'autres ressources pertinentes en vue d'obtenir une synergie et de créer des valeurs communes. Ils peuvent se présenter sous de nombreuses formes, depuis des accords formels entre pays, entre acteurs publics et privés ou entre acteurs privés uniquement jusqu'à des réseaux plus flous de partenaires comme les entreprises, la société civile et les institutions de recherche. L'importance des partenariats pour la coopération au développement dépendra toujours de la manière dont ils contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

3.2 Rôle des acteurs danois dans une approche orientée vers la société et holistique du développement

Le Danemark entend mettre à profit son expérience sociale dans le cadre de sa future coopération au développement. Nous devons exploiter les compétences de nombreux acteurs danois différents en étroite collaboration avec des partenaires dans le pays en développement et dans le cadre de la coopération internationale.

Le Danemark est bien placé pour renforcer davantage encore son engagement international. Le secteur privé, la société civile, les autorités danoises et les institutions de recherche possèdent les connaissances, l'expérience et les technologies requises et s'engagent de plus en plus dans la coopération internationale. La vaste expérience sociale du Danemark lui offre une solide plateforme pour privilégier les partenariats permettant à différents acteurs de déployer leurs ressources respectives et de contribuer ainsi plus efficacement à la promotion des objectifs de développement durable.

À l'avenir, les **acteurs privés** danois, dont les entreprises, les investisseurs, les institutions financières, les fonds et les organisations syndicales et patronales, joueront, dans une mesure encore plus large, le rôle de partenaires pertinents dont les connaissances, compétences et technologies pourront être exploitées pour relever les défis liés au développement durable dans des domaines tels que le climat, l'énergie, l'eau, l'alimentation et la santé. Les aides publiques pourront alors davantage servir à mobiliser les connaissances, les réseaux, les compétences et les financements privés.

Le Danemark entend promouvoir les partenariats publics-privés qui stimulent efficacement une croissance durable et inclusive et qui pourront servir de prototypes et de références et, ce faisant, être adaptés à des actions internationales de plus grande envergure via, par exemple, l'Union européenne, l'ONU et les banques de développement. Les partenariats se baseront sur les valeurs fondamentales et les positions de force du Danemark en matière de mise en place de modèles sociaux et économiques durables. Nous contribuerons ainsi à la transformation de la communauté internationale que requiert la réalisation des objectifs de développement durable. Nous entendons collaborer avec les chercheurs et nous tenir prêts à innover sur la base de leurs résultats.

Les autorités danoises possèdent une vaste expérience et une grande expertise en matière de législation, de réglementation et d'application de modèles de société durables et de bien-être dans des domaines où une série de pays en développement sont appelés à prendre des décisions fondamentales quant au développement de leur société et de leurs valeurs: le climat, l'environnement, la santé et l'énergie. Toutefois, d'autres domaines

exigent aussi un engagement des autorités nationales et locales concernées: les systèmes fiscaux, les flux de réfugiés et de migration, la mise en place d'institutions propres à assurer l'État de droit, l'égalité entre les sexes et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

La coopération interservices récemment établie, qui vise avant tout les économies en transition et émergentes, est un exemple des avantages qu'il est possible d'atteindre en exploitant la force de toutes les composantes d'une société. Dans le cadre de la coopération interservices, les autorités sectorielles danoises contribuent par le biais de leurs compétences et de leur expérience à assurer de bonnes conditions-cadres dans les domaines et pays où les compétences des secteurs public et privé danois peuvent contribuer à relever les défis liés au développement durable et où les entreprises danoises peuvent en même temps identifier de futurs marchés.

Le Danemark reconnaît la valeur d'une société civile robuste et diversifiée et entend soutenir le rôle central joué par celle-ci dans la promotion des objectifs de développement durable. De nombreuses composantes de la **société civile danoise** contribuent à convertir le vaste engagement de la population danoise vis-à-vis des actions humanitaires internationales et de la coopération au développement en résultats concluants dans différentes régions et différents domaines comme la stigmatisation, la discrimination et, au pire, la condamnation de différents groupes de population sur la base, par exemple, de leur sexe, de leur âge, d'un handicap, d'une maladie (telle que le VIH/sida), de leur orientation politique, de leur appartenance ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur emploi ou de leur religion. En œuvrant pour le respect des droits de chacun, les organisations de la société civile contribuent elles aussi à promouvoir le principe visant à « ne laisser personne de côté ».

Les mouvements de jeunesse jouent un rôle important dans la promotion d'un développement durable pour les individus et pour la société. Dans les milieux associatifs bénévoles, les jeunes s'engagent dans des communautés qui leur permettent d'enrichir leurs compétences et de mener des changements positifs dans leur société – au Danemark comme dans le reste du monde. Les milieux associatifs peuvent développer de jeunes leaders aux compétences et valeurs démocratiques, qui deviennent des ressources pour leur pays et peuvent aider les jeunes filles et les femmes à renforcer leur amour-propre et à lutter pour leur indépendance et leur influence.

Le Danemark reconnaît le rôle joué par les dirigeants religieux et les organisations confessionnelles dans le développement d'un grand nombre de sociétés, y compris dans la promotion du dialogue, de la paix et de la réconciliation. Cela s'applique également à la possibilité de relever les défis religieux et de valeur qui se posent, par exemple, par rapport à l'égalité entre les sexes.

Des grandes organisations aux affiliations internationales aux petites associations locales, la société civile danoise diffuse les valeurs fondamentales du Danemark liées à la vie associative, à la syndicalisation, à la démocratie et aux droits de l'homme. Ces organisations apportent une contribution par le biais de leur expérience et leurs connaissances spécialisées, organisationnelles et techniques, qu'elles mettent également à la disposition des autorités, des entreprises et d'autres acteurs. La société civile danoise joue un rôle prépondérant dans le maintien de l'engagement de la population danoise vis-à-vis de la coopération au développement et dans le partage des connaissances avec un plus grand nombre de Danois concernant les conditions de vie et le développement dans le monde.

Chaque année, le niveau d'engagement bénévole est très élevé au Danemark et cet engagement est décisif pour l'action des organisations et notamment de nombreuses petites associations qui devront elles aussi à l'avenir être soutenues dans leur collaboration avec des partenaires situés dans les pays en développement, dont l'action présente une vaste envergure tant géographique que thématique. Le profond ancrage dans la population doit être maintenu dans le cadre de l'action fournie par la société civile. Il est donc nécessaire de simplifier les procédures et les exigences des organisations en charge des fonds vis-à-vis des associations qui introduisent des demandes. Ces procédures et exigences doivent être davantage adaptées à la nature et à la portée des actions et aux capacités des associations.

Les organisations de la société civile jouent de plus en plus un rôle de partenaire à l'égard des entreprises et contribuent ce faisant à la promotion d'investissements privés durables. Elles contribuent également au dialogue entre les partenaires sociaux et au développement de nouveaux marchés et de modèles d'entreprise novateurs qui tiennent compte des conditions locales.

Plusieurs organisations de la société civile danoise font partie de réseaux internationaux qui offrent la possibilité d'influencer le développement mondial et soulignent la responsabilité des parties impliquées. Une telle évolution est souhaitable.

Les organisations de la société civile danoise sont des partenaires hautement privilégiés de la coopération au développement et de l'action humanitaire danoise. Au cours des prochaines années, la collaboration avec notamment les organisations de la société civile ayant conclu des partenariats de longue durée avec le Ministère danois des Affaires étrangères devra être repensée pour garantir des partenariats stratégiques plus robustes qui appuient les priorités du Danemark dans le domaine humanitaire et du développement. Nous entendons renforcer les exigences liées aux résultats et à la valeur ajoutée produits par les organisations tout en garantissant un cadre et une flexibilité sur le long terme sur la base des compétences clés des organisations. Les organisations impliquées dans des coopérations à long terme doivent, dans le cadre de partenariats à parts égales avec des organisations locales, remplir leur rôle particulier à l'intérieur et aux alentours des pays fragiles ainsi que dans les situations plus stables. Elles doivent contribuer à consolider la capacité d'action et de résistance des communautés locales, à prévenir et régler les crises, à promouvoir l'inclusion des groupes faibles et vulnérables et à leur donner une voix, à garantir les droits de l'homme fondamentaux et à enrayer la radicalisation. De cette façon, la société civile contribuera à prévenir les grands conflits et à promouvoir la stabilité sociale et politique. Le Danemark entend conclure avec toutes les organisations pertinentes un accord de partenariat global, qui inclut les composantes humanitaires et de développement de la coopération.

3.3 L'Union européenne: une force internationale pour la croissance et le développement

Dans un monde toujours plus globalisé, l'Union européenne constituera une plateforme décisive pour l'engagement du Danemark en matière de politique de développement.

De manière générale, l'Union européenne et ses États membres représentent le plus grand acteur de politique de développement au monde. En outre, via son poids économique et

la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité commune, l'Union peut de manière globale faire jouer son influence sur l'agenda du développement et notamment sur les objectifs de développement durable. Si ces dernières années ont mis à l'épreuve l'influence de l'Union européenne, cela ne change en rien au fait que la promotion des intérêts et des valeurs du Danemark passe dans une large mesure par l'Union européenne, y compris en matière de politique de développement. Cela vaut également pour les négociations internationales sur les questions liées au développement, où une ligne de négociation commune constitue souvent pour l'Union européenne le moyen le plus efficace de promouvoir les intérêts des États membres, dont le Danemark. La capacité de l'Union européenne à relever les défis liés au développement sera renforcée à mesure que l'Union parviendra à intégrer la politique de développement dans d'autres domaines politiques, comme le commerce, la politique étrangère et de sécurité commune, la gestion des crises au niveau civil et militaire, justice et affaires intérieures et les droits de l'homme. Cela s'applique avant tout aux crises de longue durée à l'origine des déplacements de populations et des migrations et pour lesquelles les aides européennes aux actions humanitaires et au développement devront être rapprochées.

Il est prioritaire pour le Danemark que la coopération au développement soit aussi efficace que possible et intégrée aux autres politiques externes de l'Union européenne. Afin de souligner cette priorité, nous œuvrerons pour une plus grande influence du Service européen pour l'action extérieure sur la coopération de l'Union européenne au développement. Le Danemark entend encourager le rôle de défenseur d'une société démocratique, sûre et stable joué par l'Union européenne et œuvrer pour que l'Union européenne privilégie la lutte contre la pauvreté, la démocratie, les droits de l'homme et les principes de bonne gouvernance, dont la lutte contre l'évasion fiscale.

Le Danemark entend privilégier la coopération avec l'Union européenne et notamment œuvrer en faveur d'une synergie, d'une meilleure cohérence et d'une répartition plus efficace des tâches dans les pays où le Danemark exerce des activités de développement. Nous entendons contribuer à garantir une base d'analyse commune et une collaboration plus étroite pour la programmation de la coopération au développement sur une base souple, pragmatique, ouverte et par pays. Dans les pays où le Danemark n'est pas représenté, la délégation de l'Union européenne servira dans une plus grande mesure de plateforme locale pour la sauvegarde des intérêts danois.

L'Union européenne est remarquablement bien placée pour promouvoir les stratégies nationales des pays partenaires pour un développement économique et social durable. Le Danemark œuvrera pour que les échanges économiques et le commerce puissent davantage servir de levier au développement. Cela vaut également, par exemple, pour les pays voisins des crises et conflits. Il est prioritaire pour le Danemark d'encourager l'intégration du commerce et du développement durable dans les politiques de l'Union européenne afin de garantir la réalisation des objectifs de développement durable. Le Danemark œuvrera pour assurer le développement du secteur privé ainsi que l'exécution de l'initiative « Aide pour le commerce » et des stratégies nationales et pour garantir qu'il existe un lien entre eux. De même, nous œuvrerons pour que l'Union européenne implique davantage le secteur privé dans ses activités liées à l'expansion économique et à l'emploi. Au niveau des pays, nous œuvrerons activement (dans la mesure où cela est possible et opportun) pour que l'action de l'Union européenne en faveur du secteur privé repose réellement sur la cohérence politique et le développement durable, y compris sur l'Accord de Paris sur le climat.

3.4 La coopération multilatérale

Les Nations Unies, la Banque mondiale et les banques régionales de développement jouent un rôle clé dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Afin de pouvoir influencer l'établissement de normes et standards internationaux et la définition de priorités et stratégies mondiales cruciales pour la sauvegarde des intérêts danois, il est indispensable que nous nous engageons dans la coopération multilatérale. En s'assurant un accès indépendant aux organisations, le Danemark pourra influencer sur les efforts et initiatives internationaux qu'il juge importants. Bien que nous soyons un petit pays, nous pouvons, via un effort ciblé, des arguments solides et des exemples convaincants, exercer sur le développement du monde une influence plus grande qu'attendue par rapport à la taille de notre pays. L'engagement multilatéral doit être pertinent et faire une différence. C'est pourquoi le Danemark privilégie de manière claire et nette la promotion d'une réforme du système international dans le domaine humanitaire et du développement ainsi qu'au sein des organisations, de sorte que la réponse internationale globale soit plus efficace et produise dans une mesure plus large encore les résultats concrets requis. Parallèlement, nous entendons assurer autant que possible l'influence et la responsabilisation des pays en développement en veillant à ce qu'ils soient davantage représentés dans les organisations internationales.

Le Danemark entend privilégier un partenariat actif avec les **organisations des Nations Unies**, dont le mandat englobera les intérêts et objectifs prioritaires du Danemark et nous permettra de contribuer à faire avancer l'agenda international. L'engagement financier et politique du Danemark dans les organisations des Nations Unies doit être clairement lié à la sauvegarde des intérêts danois. Notre contribution à l'exercice des fonctions clés des organisations (contributions institutionnelles) restera un instrument important pour assurer l'influence stratégique du Danemark sur les activités des organisations. Néanmoins, nous entendons également que les mesures entreprises ciblent davantage les actions thématiques et régionales dans le cadre desquelles le Danemark possède des intérêts particuliers et des positions de force et peut apporter une valeur ajoutée (contributions ciblées plus ou moins spécifiques). Ainsi, le Danemark renforcera son influence sur les activités sur le terrain ainsi que la visibilité de l'action danoise.

Les vastes mandats, le poids financier et les nombreuses années d'expérience des **banques de développement** multilatérales, ainsi que leur capacité à mobiliser du capital privé et public, sont la réponse à un grand nombre des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, des pandémies aux changements climatiques en passant tout récemment par la crise des réfugiés et des migrants. Ainsi, les banques jouent un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Danemark entend continuer à œuvrer pour que les banques se détournent de la notion classique de « pauvreté » définie par pays afin qu'il soit possible d'intervenir de manière rapide et souple, y compris dans les pays à revenu intermédiaire, dont les économies sont mises à rude épreuve suite à un afflux de réfugiés, à une catastrophe naturelle ou autre.

Le Danemark entend renforcer son engagement dans les banques de développement et œuvrer pour qu'elles recourent davantage à des financements novateurs avec le secteur privé. Le Danemark entend utiliser les banques de développement comme plateforme pour la diplomatie économique, notamment dans les pays en développement où les banques, en vertu de leur engagement, possèdent les outils requis pour faire tomber les

barrières et mettre à profit les compétences des entreprises. Cela vaut également pour le domaine des réfugiés, où les banques ont un moyen tout particulier de promouvoir une approche inclusive des réfugiés et de leurs possibilités pour travailler, créer leur propre entreprise et accéder aux services publics ordinaires.

Via le soutien apporté par le Danemark aux **mécanismes d'innovation** des organisations multilatérales, nous entendons encourager et appuyer la diffusion des activités liées aux technologies et à l'innovation afin de promouvoir des résultats concrets à l'échelle locale, capables d'inspirer des actions nouvelles et de plus grande envergure.

Le Danemark soutient la mise en place par les organisations multilatérales de **mécanismes de réaction flexibles en cas de crise** pour soutenir les populations se trouvant dans des situations fragiles, que ce soit dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

Le Danemark entend, dans une plus large mesure, rattacher des **conseillers multilatéraux** aux aides que nous offrons aux organisations multilatérales prioritaires conformément aux priorités politiques danoises. Les conseillers pourront contribuer à garantir la prise en compte des priorités danoises à un stade précoce dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le recours aux conseillers sera axé sur les actions d'ordre politique afin de profiler clairement le Danemark dans le cadre des activités tant opérationnelles que politiques et normatives des organisations.

4 Nous entendons promouvoir la paix, la sécurité et la protection



Fille irakienne qui a fui l'État islamique et qui se trouve maintenant dans le camp de réfugiés de Khazer
Photographe: Dimitar Dilkov

La paix et la sécurité ainsi que les défis auxquels sont confrontés les pays fragiles et en situation de conflit jouent un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable. Cela vaut avant tout pour l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces) qui sera placé au cœur de l'engagement danois. En outre, nous privilégierons au sein et aux alentours des pays et régions fragiles l'objectif 1 (pas de pauvreté), l'objectif 2 (faim « zéro ») et l'objectif 8 (travail décent et croissance économique). Nous contribuerons également à promouvoir d'autres objectifs, notamment dans le domaine social, comme l'objectif 4 (éducation de qualité) et l'objectif 5 (égalité entre les sexes), via nos actions multilatérales et la coopération avec la société civile.

4.1 De la fragilité à la paix et à la stabilité

Le Danemark entend privilégier la prévention des conflits et la stabilisation au sein et aux alentours des pays et régions fragiles. Il est essentiel que nous investissions dans la gestion de l'immense crise des réfugiés et des migrants que nous connaissons actuellement. Il s'agit d'une condition sine qua non pour assurer un développement politique et économique positif. Les crises dans les pays et régions fragiles sont complexes, profondes et de longue durée. Les crises ont des effets dérivés tels que les déplacements de populations

et autres types de migration, de graves violations des droits de l'homme, la criminalité organisée, la traite humaine et l'extrémisme violent. De plus, elles ont des répercussions sur les populations locales concernées, sur les régions voisines et sur la communauté internationale.

Le Danemark entend concentrer son action sur un certain nombre de pays et régions fragiles ainsi que sur les points d'ancrage régionaux pour la stabilité où les intérêts danois en matière de sécurité et de migration sont en jeu et où notre engagement peut apporter une valeur ajoutée. Nous entendons avant tout nous engager dans l'arc de crise et d'insécurité qui entoure l'Europe et qui influe tout particulièrement sur notre sécurité, ainsi que dans une série de crises humanitaires de longue date, souvent oubliées. Nos engagements prioritaires engloberont notamment le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Afghanistan, la région du Sahel et la corne de l'Afrique. Un engagement tel que le programme de partenariat dano-arabe fera également partie de ces priorités.

Le Danemark entend contribuer au développement d'institutions et de structures démocratiques inclusives, responsables et efficaces qui respectent les droits de l'homme, encouragent la participation et sont représentatives. La consolidation de la paix et le renforcement de l'État sont opérés à plusieurs niveaux depuis les institutions publiques locales vers les institutions centrales nationales. Cela inclut également la société civile, y compris les organisations confessionnelles et les entreprises qui sont autant de participants importants.

Le Danemark entend s'attaquer aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité et contribuer à développer une force de résistance aux crises, aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, notamment. Souvent, il est possible de contribuer à garantir une stabilisation fondamentale des pays et régions fragiles parallèlement à d'autres actions. Dans la mesure du possible, nous entendons créer un cadre stratégique globale pour les actions ainsi qu'un cadre financier sur le long terme.

Nous devons aller jusqu'au bout même si, le plus souvent, il s'agit d'actions risquées au sein et aux alentours des pays fragiles, qui souffrent d'insécurité, de conflits armés, de violations des droits de l'homme et du droit international, de corruption et d'autres formes d'abus de pouvoir qui requièrent une ligne politique claire et nette, même en cas de revers. Nous devons nous fixer des objectifs réalistes et pertinents. En collaboration avec la communauté internationale, le Danemark devra, dans de nombreux cas, agir dans des conditions opérationnelles extrêmement difficiles, où notamment la liberté de mouvement du personnel local et détaché sera limitée. Cette condition fondamentale sera prise en compte dans la définition des actions danoises.

Au sein et aux alentours des pays fragiles, le Danemark entend collaborer avec les autorités et les communautés locales des villes et régions rurales ainsi qu'avec les organisations internationales et locales de la société civile, les partenaires multilatéraux et le secteur privé pour promouvoir une croissance durable, la liberté économique, l'éducation et l'emploi, surtout pour les nombreux jeunes à qui il convient de donner l'espoir d'un avenir meilleur et une alternative à la fuite, à la migration et à la participation aux conflits armés. Les actions pourront englober des activités et services promoteurs de revenus, tels que la scolarisation, et devront autant que possible se baser sur les plans de développement nationaux et locaux.

En collaboration avec d'autres acteurs, nous entendons contribuer à promouvoir la réintégration durable des personnes déplacées et des réfugiés rapatriés. Notre action devra contribuer à améliorer les chances des réfugiés et des personnes déplacées de rentrer chez eux.

Les femmes, les jeunes filles et les enfants sont particulièrement vulnérables durant les catastrophes, les conflits et les guerres. Les abus, la violence sexuelle et l'impossibilité d'accéder aux soins de santé, y compris aux soins de santé sexuelle et génésique et droits connexes, sont d'autant plus nombreux et graves dans de telles situations. Nous entendons contribuer à lutter contre les abus soufferts par les enfants, les jeunes filles et les femmes et œuvrer de manière ciblée pour que les actions mises en œuvre en cas de conflits et de crises humanitaires prennent en compte la vulnérabilité particulière des jeunes filles et des femmes et intègrent l'accès à la prévention et aux soins de santé génésique. Parallèlement, nous nous tournerons vers le rôle que peuvent jouer les femmes dans la gestion de la paix et des conflits; une ressource qui passe souvent inaperçue.

L'action du Danemark dans les pays fragiles sera toujours inscrite dans une action internationale globale. Pour autant que faire se peut, nous devons soutenir une coopération conjointe avec les autorités nationales pour la mise en place d'un plan cohérent et d'un accord mutuel qui définissent le cadre et les objectifs sur plusieurs années. À cet égard, nous mettrons notamment à profit les expériences liées aux pays dans lesquels un « New Deal Compact » a servi de fondement à la coopération de la communauté internationale avec le gouvernement et les autorités. Dans de nombreux cas, l'Union européenne et les institutions multilatérales seront le moyen le plus efficace de garantir notre contribution. Dans le même temps, nous devons nous assurer que les expériences danoises en matière d'actions intégrées sont prises en compte et contribuent de manière univoque à la réforme, au ciblage et l'optimisation des actions internationales. Un plus grand recours aux partenariats multilatéraux pour les activités de développement dans les pays fragiles permettra de libérer des ressources pour garantir un engagement politique danois concentré et une plus grande influence sur le plan politique.

Il est prioritaire pour le Danemark que l'Union européenne renforce son engagement dans les États fragiles et exploite les effets de synergie entre la politique de développement et les autres activités de l'Union dans le domaine de la stabilité et de la sécurité. À cet égard, le Danemark entend continuer d'œuvrer activement pour une consolidation de l'action européenne en faveur d'un renforcement des capacités du secteur de la sécurité.

Les compétences civiles danoises devront être détachées à un stade précoce de notre engagement. Les détachements devront avoir lieu de manière flexible (par exemple, sous la forme de conseillers rattachés aux actions de développement et de stabilisation danoises et aux programmes humanitaires) ou via une assistance aux organisations par lesquelles passe l'action danoise (telles que l'Union européenne, les Nations Unies et la Banque mondiale). Les détachements civils peuvent comporter des risques et, partant, impliquer des coûts élevés pour la sécurité, mais une présence locale et le détachement « d'yeux et d'oreilles » sur le terrain sont également indispensables pour garantir une mise en œuvre efficace des activités et un dialogue continu avec les partenaires locaux et régionaux. Le Danemark pourra promouvoir son influence par l'affectation stratégique de compétences civiles aux opérations de paix multinationales, aux processus de consolidation de la paix et aux mesures de gestion de la paix et des conflits.

4.2 Renforcement du lien entre les actions humanitaires et la coopération au développement

Via ses actions humanitaires, le Danemark entend contribuer à ce que les victimes des guerres, des conflits armés et des catastrophes naturelles reçoivent une assistance humanitaire vitale. Le Danemark est un fervent partisan du droit humanitaire international et des droits de l'homme. Nos actions humanitaires doivent en permanence répondre aux principes humanitaires internationaux et reposer sur la vision du consensus européen sur l'aide humanitaire et les principes et bonnes pratiques en matière d'aide humanitaire. Ainsi, le Danemark part notamment du principe que l'aide humanitaire doit être fournie quelles que soient l'orientation politique, l'appartenance ethnique ou la religion des personnes dans le besoin.

De nombreuses crises humanitaires finissent par s'installer dans la durée. Il est donc essentiel d'adopter une perspective à long terme dès le début. Non seulement nous devons couvrir les besoins humanitaires urgents, mais nous devons également, aussi vite que possible, offrir aux victimes des guerres, des conflits armés et des catastrophes naturelles le moyen de retrouver, autant que possible, une vie digne et sûre – même lorsqu'elles n'ont pas la possibilité de rentrer chez elles. Cela doit être assuré par des actions qui soutiennent la protection, l'autonomie et le renforcement des conditions de vie, y compris l'éducation, dans les régions voisines aux crises et conflits et qui contribuent ainsi à réduire les besoins en aide humanitaire et à limiter au maximum l'instabilité et les flux de réfugiés. Les enfants et les jeunes représentent environ la moitié des quelque 65 millions de personnes qui sont actuellement déplacées, et constituent un groupe particulièrement vulnérable qui a droit à une protection.

Conformément aux recommandations du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le Danemark entend œuvrer pour que les actions de la communauté internationale dans le cadre des crises humanitaires de longue durée fassent le lien entre l'assistance humanitaire, les activités de développement et les actions pour la paix et la sécurité tout en veillant au maintien des principes humanitaires. Concrètement, cela aura lieu au sein et aux alentours des pays affectés par des conflits, ainsi que via une contribution au développement politique à l'échelon mondial.

Le Danemark entend renforcer le lien entre les actions humanitaires et les actions de développement au sein des politiques et programmes pays danois dans les États fragiles. Nous entendons procéder à une analyse et programmation globales de l'action humanitaire et du développement dans les pays confrontés à des défis humanitaires. Le but est de garantir que ces deux instruments, ainsi que les possibilités de rapprochement et de flexibilité entre eux, jouent un rôle central dans les programmes. Nous entendons, tant au niveau danois qu'international, œuvrer en faveur d'un plus grand recours à des procédures souples qui permettent de remanier les actions en fonction du développement local. L'aide humanitaire danoise continuera d'être fournie dans le plus grand respect des principes humanitaires internationaux, qui soulignent notamment qu'une parfaite neutralité et une totale indépendance sont indispensables pour pouvoir atteindre tous les groupes qui nécessitent une aide.

Plus spécifiquement, le Danemark entend contribuer à renforcer les acquis des communautés locales qui sont nécessaires pour assurer un développement durable, une protection et le respect des droits de l'homme au profit des populations locales et déplacées, y

compris celles qui rentrent chez elles à la fin d'un conflit. Le Danemark entend soutenir la capacité des organisations civiles locales et des autorités nationales et locales à fournir des actions ancrées localement en réponse aux conséquences immédiates et à terme des crises.

Les actions cohérentes devront être mises en œuvre via des partenariats flexibles à long terme conclus avec des acteurs danois et internationaux et basés sur l'efficacité, la qualité et la responsabilisation vis-à-vis des bénéficiaires. Les actions devront être pensées à l'échelon local et atteindre les groupes de populations vulnérables dans les pays qui sont frappés par des crises et des conflits armés, ainsi que parmi les réfugiés et les communautés locales touchées.

Le Danemark entend promouvoir activement le développement de nouvelles solutions de meilleure qualité et d'une plus grande rentabilité, dont certaines pourront, à terme, devenir des solutions commercialement durables face aux défis que doivent relever les groupes de populations touchés au sein et aux alentours des régions fragiles. Cela devra avant tout avoir lieu via une coopération entre les partenaires de la société civile, les entreprises privées, les groupes de réflexion, les institutions de recherche, les Nations Unies et d'autres acteurs internationaux qui, ensemble, chercheront à développer des solutions novatrices.

Le Danemark s'est donné pour but d'inciter d'autres acteurs à lui emboîter le pas, de préférence dans le cadre de partenariats conclus entre eux et avec le Danemark. Au rang de ces acteurs, on compte les Nations Unies, les banques de développement, les organisations de la société civile et surtout les gouvernements concernés dans les pays fragiles et dans les pays qui abritent de grands groupes de réfugiés. La coopération doit, dans la mesure du possible, avoir lieu non seulement dans le cadre d'un dialogue entre les gouvernements des États fragiles et des États voisins, mais aussi dans le plus grand respect des principes humanitaires.

Le Danemark entend contribuer activement aux efforts déployés pour supprimer les silos qui existent entre les actions humanitaires et de développement de l'Union européenne, des Nations Unies, de la Banque mondiale et du CAD/OCDE et montrer l'exemple. Le Danemark entend soutenir les initiatives européennes novatrices et aider la Banque mondiale à aider davantage les États et communautés locales qui accueillent de grands groupes de réfugiés et de personnes déplacées.

4.3 Interaction et rapprochement pour la stabilité et la sécurité

En matière de politique de sécurité générale, le Danemark est un pionnier de l'interaction et du rapprochement, ce que reflètent notamment les engagements du Fonds de contribution à la stabilité et à la paix, qui représente un instrument parmi tant d'autres. Le Danemark entend continuer à promouvoir l'interaction et le rapprochement via des interventions flexibles, réalistes et audacieuses qui recourent à des actions de développement et initiatives politiques et diplomatiques en conjonction avec les ressources dont les forces de défense et de police disposent à cette fin. Les engagements danois seront ancrés dans un plus grand nombre de partenariats plus étroits conclus entre les autorités danoises et d'autres acteurs afin de mieux exploiter les connaissances pertinentes et de nouvelles relations avec les acteurs régionaux et nationaux.

À l'avenir, les contextes régionaux définiront davantage le cadre de rapprochement et d'interaction entre les différents types d'action. Les programmes pays et autres actions nationales concernant la prévention des conflits et la résistance à ces derniers seront, dans une plus large mesure, intégrés aux programmes régionaux pour la paix et la stabilité. Les organisations régionales, dont notamment l'Union africaine et les organisations régionales en Afrique, devront adopter une position plus ferme en matière de promotion de la paix, de la sécurité et de la transition politique.

Les actions humanitaires seront souvent mises en œuvre dans les mêmes pays et régions que les actions de stabilisation et de développement et en même temps. Outre sa mise en œuvre simultanée, l'aide humanitaire pourra être planifiée et considérée comme faisant partie d'un seul et même engagement global qui inclut des actions à la fois de développement et de stabilisation. Parallèlement, le respect des principes humanitaires joue un rôle particulièrement important dans les situations de crise fragiles et conflictuelles. Le maintien des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance au cœur des actions humanitaires contribuera à protéger les bénéficiaires de l'aide humanitaire contre les risques graves et sera décisif pour s'assurer que l'aide humanitaire arrive jusqu'aux personnes qui en ont besoin.

4.4 Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation

Le Danemark entend intégrer la gestion de l'extrémisme violent et de la radicalisation dans ses engagements où la coopération au développement pourra avant tout faire une différence via la prévention. L'extrémisme violent nuit aux possibilités de développement local et régional et comporte en même temps un risque réel d'affecter le développement de la société danoise. Selon le contexte local, la promotion des principes de bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, les actions en faveur du dialogue interconfessionnel, l'éducation et la création d'emplois peuvent représenter des moyens efficaces d'enrayer un tel phénomène sur le long terme. Ces actions pourront être complétées par des actions de prévention visant directement les groupes (et notamment les jeunes) qui présentent un risque particulier de radicalisation et la capacité des autorités locales à gérer de tels groupes.

5 Nous entendons inscrire clairement la migration à l'ordre du jour du développement



Migrants en situation irrégulière dans le port de Tripoli en Libye, après le secours de 117 migrants d'origine africaine par deux bateaux de gardécôtes au large de la Libye. Photographe: Mahmud Turkis

L'action visant à stabiliser les pays et régions fragiles et à assurer un développement économique et politique favorable et durable est étroitement liée à la gestion des flux de migration à venir. L'objectif 1 (pas de pauvreté), l'objectif 8 (travail décent et croissance économique) et l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces) notamment sont essentiels pour la gestion de la migration et la responsabilisation des États quant à la réintégration de leurs ressortissants, visée par l'Agenda 2030.

La migration irrégulière représente un défi mondial et, comme la crise des réfugiés et des migrants l'a montré, le développement dans les régions voisines de l'Europe influence de plus en plus le développement dans notre région du monde. Nous sommes convaincus que chacun doit avoir la liberté de se créer chez soi un avenir, pour soi et pour sa famille. Nous devons y contribuer et nous entendons dès lors renforcer l'action dans le domaine de la migration en prévenant la migration irrégulière vers l'Europe. Ces dernières années, le monde a connu une plus grande mobilité liée au travail. Cette tendance est positive, mais il est essentiel que ce type de migration soit régulier et contrôlé.

5.1 Renforcement de l'action dans le domaine de la migration – notamment via l'Union européenne

Le Danemark œuvrera en faveur d'une vaste action internationale dans le domaine de la migration et contribuera à promouvoir de nouvelles approches au sein de l'Union européenne, des Nations Unies et des banques de développement ainsi qu'auprès des acteurs régionaux. La migration doit faire partie intégrante de la coopération bilatérale au développement du Danemark. Cela vaut aussi bien pour les actions qui visent directement à gérer la migration que pour les mesures pouvant contribuer à remédier aux causes sous-jacentes de la migration et à renforcer le lien entre la migration et le développement.

L'action du Danemark dans le domaine de la migration passe avant tout par l'Union européenne. Nous entendons œuvrer pour que la migration soit intégrée dans un réseau plus vaste et plus étroit d'actions de développement, tant en termes stratégiques qu'opérationnels et financiers. De même, il est indispensable que ces actions soient intégrées à la coopération de l'Union européenne dans le domaine de la justice et des affaires intérieures et de la politique étrangère et de sécurité commune. On prendra comme exemple l'action européenne visant à garantir la conclusion d'accords de réadmission efficaces avec les pays tiers. À cet égard, des volets spécifiques ont été établis, prévoyant l'octroi d'une aide pour les pays partenaires pour qu'ils puissent honorer leurs obligations internationales en matière de réadmission de leurs ressortissants.

Le Danemark entend soutenir les initiatives des Nations Unies et de la Banque mondiale visant à promouvoir des réponses mondiales et encourager les fonds et programmes des Nations Unies à tenir systématiquement compte de la migration dans les programmes pays et les actions régionales, le cas échéant. Nous entendons renforcer la coopération avec les acteurs internationaux dévoués à promouvoir une migration correcte, sûre, régulière et responsable.

Nous entendons appuyer le dialogue international et consolider l'action normative aux échelons mondial et régional notamment en soutenant la vaste action de l'Union européenne. Dans une large mesure, la migration a lieu à l'échelle régionale, en ce sens que la plupart des migrants séjournent et restent dans la région. La gestion de ces mouvements requiert une action régionale plus vaste et les organisations régionales jouent un rôle clé à cet égard.

5.2 Réadmission et consolidation des structures locales

Le Danemark entend mener un solide dialogue avec les pays avec lesquels il coopère concernant la réadmission des demandeurs d'asile déboutés et des ressortissants étrangers en séjour irrégulier au Danemark. Le Danemark doit s'assurer que la coopération au développement et les autres instruments de politique étrangère tels que le commerce et le dialogue politique peuvent contribuer à garantir des accords de réadmission efficaces qui respectent à la fois les obligations internationales du Danemark et celles des pays d'accueil. Nous entendons renforcer la coopération avec les autorités pertinentes concernant la réadmission des demandeurs d'asile déboutés et de leurs ressortissants en séjour irrégulier au Danemark, afin qu'elles puissent honorer leurs obligations internationales en la matière. À la base, nous adopterons à cette fin une approche personnalisée et agiront en étroite collaboration avec l'Union européenne et les autres pays européens. Nous

envisagerons les cas où il est possible d'appliquer les instruments de développement par rapport aux défis spécifiques auxquels les pays partenaires sont confrontés. Parallèlement, nous communiquerons de manière claire et nette nos attentes et nos exigences quant à la coopération des pays à la réadmission de leurs ressortissants. Nous entendons soutenir les actions des pays d'accueil en matière de réadmission et œuvrerons pour que chaque citoyen se voie donner des perspectives d'avenir à long terme dans son propre pays.

En joignant leurs forces, les États membres de l'Union européenne auront d'autant plus de poids. Cela vaut également pour le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'Union européenne et au Danemark. Le Danemark œuvrera activement pour que de nouveaux résultats soient accomplis dans le cadre de la politique européenne de retour. Nous tenons à améliorer la coordination entre les États membres et les institutions européennes et à renforcer le rapprochement et l'intégration des différents instruments et outils en matière de développement, de commerce et de politique étrangère afin de faire avancer l'ordre du jour. Les réadmissions doivent faire partie intégrante de l'engagement de l'Union européenne avec un pays tiers donné, qui définit clairement ce que nous attendons des pays avec lesquels nous coopérons en échange du soutien que nous offrons. Concrètement pour chaque pays, cela signifie que nous devons être prêts à récompenser les pays qui honorent leurs obligations en matière de réadmission de leurs ressortissants et à renforcer la pression exercée sur les pays qui n'honorent pas ces obligations. Cela vaut également pour les pays qui contribuent à abriter les populations qui fuient les conflits et les persécutions. Le Danemark soutient le développement par l'Union européenne, en collaboration avec les États membres, de partenariats conclus avec une sélection de pays et basés sur une telle approche de « juste retour » de la migration irrégulière. Parallèlement, le Danemark tient à ce qu'il soit clairement établi qu'un refus de coopérer aux réadmissions et à d'autres mesures de gestion de la migration aura des conséquences négatives. Au Danemark, une Task Force spéciale entre les autorités danoises concernées entend mettre en œuvre des mesures individualisées vis-à-vis d'une série de pays afin de renforcer l'agenda en matière d'éloignement. Il est décisif que cette approche ne sape pas l'objectif général de prévention de la migration irrégulière à l'avenir ni les autres objectifs définis dans la stratégie, notamment en ce qui concerne la consolidation de la société civile dans les pays d'accueil.

Nous entendons œuvrer au renforcement des capacités des autorités nationales quant à la gestion de la migration et au renforcement de sa sécurité, notamment via l'octroi d'une aide pour la consolidation des capacités dans le domaine du contrôle des frontières, de la gestion des entrées et des sorties, de la délivrance des papiers d'identité et de la lutte contre la traite et le trafic illicite des êtres humains. Comme les réfugiés, les migrants entreprennent souvent de périlleux voyages vers leurs nouvelles destinations. Le renforcement de la protection durant ces voyages et l'apport d'une assistance conseil le long des voies de transit feront partie intégrante de cette action.

5.3 Nous entendons contribuer à la lutte contre les causes fondamentales de la migration

Nous entendons intégrer la migration à travers différentes actions nationales pertinentes et renforcer cet aspect dans le cadre des actions liées à la fragilité, à la croissance et à l'emploi. Nous entendons débattre systématiquement des questions liées à la migration et du lien entre la migration et le développement avec nos pays prioritaires. Cela est

essentiel si l'on veut enrayer les causes fondamentales de la migration dans les pays d'origine des migrants. L'absence de perspectives d'avenir et de possibilités égales pour les enfants et les jeunes, y compris en matière d'éducation et d'emplois décents, est l'une des causes principales qui poussent les familles à migrer. Parallèlement, les jeunes représentent jusqu'à 40 % de la population mondiale inactive. Un effort immense doit donc être fourni en matière d'éducation, de liberté économique et de croissance durable si l'on veut parvenir à donner aux millions de jeunes la perspective d'une bonne vie chez eux. Nous entendons, notamment via l'Union européenne et notre engagement multilatéral, encourager les investissements dans la croissance durable et le développement dans les pays d'origine des migrants et la création des conditions-cadres nécessaires.

Nous entendons enrayer la détérioration des conditions de vie suite aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement en consolidant la force de résistance. Nous entendons soutenir le renforcement de communautés stables et justes où les citoyens peuvent exercer leur influence et leur droit à l'autodétermination, où il existe une égalité entre les sexes et où les femmes et les jeunes filles peuvent maintenir leur droit de décider si elles souhaitent avoir des enfants, combien elles souhaitent en avoir, à quel moment et avec qui. Nous entendons contribuer à améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine et de transit et créer les bases requises pour que les populations, et notamment la jeune génération, ne se sentent pas contraintes à quitter leur pays d'origine.

Le Danemark entend soutenir des programmes de réadmission et de réintégration durables qui peuvent encourager le rapatriement des migrants irréguliers et d'autres personnes en séjour irrégulier au Danemark.

6 Nous entendons promouvoir une croissance inclusive et durable



Le plus grand parc éolien d'Afrique, celui du lac Turkana au Kenya, avec une forte empreinte danoise. Vestas fournira 365 éoliennes, tandis que le Fonds danois d'investissement pour le climat et l'Agence danoise de crédit à l'exportation contribuent au financement.

Il est dans notre intérêt à tous que nous assurions une croissance mondiale durable. Une telle croissance est indispensable si nous voulons éradiquer la pauvreté et créer de l'emploi, notamment pour les jeunes. Chaque individu doit avoir la possibilité et la liberté d'exploiter lui-même son potentiel et d'assumer son avenir ainsi que celui de sa famille. Le moyen idéal d'assurer une croissance économique durable est de soutenir les initiatives privées dans une économie de marché bien réglementée qui renforce en même temps le libre-échange à l'échelle mondiale.

Le Danemark entend privilégier la promotion de la liberté économique et d'une croissance économique déterminée par le marché et la création d'emplois en mettant tout particulièrement l'accent sur le développement du secteur privé dans les pays en développement. Une croissance accrue pourra également promouvoir la stabilité et enrayer la migration irrégulière et la radicalisation. La croissance dans les pays en développement offre de nouveaux débouchés et de nouvelles possibilités d'investissement pour les entreprises et les investisseurs danois. De même, l'implication des entreprises et organisations danoises devra contribuer à relever les normes sociales et environnementales à l'échelon local. En outre, cela devra permettre de consolider les communautés de valeurs établies avec une série de pays présentant une importance stratégique et contribuer à produire des

résultats dans les domaines inscrits à l'ordre du jour de la politique étrangère générale du Danemark.

Au final, l'action danoise en faveur du renforcement du secteur privé dans les pays en développement devra se faire au bénéfice du développement et pas seulement des entreprises. Les partenariats entre la société civile, les autorités et les entreprises (autant d'acteurs qui possèdent tous une valeur ajoutée, un rôle, des capacités et un savoir-faire qui leur sont spécifiques) joueront souvent un rôle clé dans la production de résultats de développement durables au sein des communautés locales et dans la promotion des objectifs de développement durable dans les pays en développement (cf. également le chapitre 3).

Selon le contexte concret de chaque pays (cf. chapitre 2), le Danemark mettra l'accent sur des actions liées à l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), à l'objectif 6 (eau propre et assainissement), à l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable), à l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), à l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et à l'objectif 11 (villes et communautés durables). Cela vaut également pour les objectifs 12 (consommation et production responsables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre). La consolidation des institutions (objectif 16) forme le cadre requis pour plusieurs de ces types d'actions.

Ensemble, l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de développement durable définissent l'orientation pour un renforcement des investissements notamment dans des solutions économes en ressources dans le domaine de l'eau et de l'énergie renouvelable où le Danemark possède de solides compétences. Nous devons exploiter ce potentiel pour faire une différence tout en mettant à profit le rôle de pionnier joué par le Danemark pour la mise en place de solutions durables. Cela s'applique également aux connaissances particulières que nous possédons notamment en matière d'agriculture et de production agroalimentaire durables.

Le Danemark entend promouvoir une croissance durable et l'emploi dans les pays fragiles ainsi que dans les pays pauvres et stables. Parallèlement, nous privilégierons davantage les actions dans les économies de transition et émergentes qui jouent un rôle toujours plus grand dans le bien-être mondial et les progrès accomplis dans le cadre des objectifs de développement durable et qui sont nécessaires si l'on veut éviter que les progrès accomplis ne soient compromis par l'absence de développement durable. Cela vaut également pour notre engagement dans nos voisins à l'Est. Notre approche visera davantage à catalyser les connaissances et les solutions aux problèmes sociaux et à créer un effet de levier pour le financement et les investissements via des partenariats publics-privés à mesure que les économies à faible revenu des pays deviennent des économies de transition et émergentes à revenu intermédiaire.

6.1 Assurer la croissance via le développement durable

Dans le cadre des objectifs de développement durable auxquels il a choisi d'accorder la priorité pour promouvoir une croissance durable et inclusive, le Danemark entend consolider sa vaste expérience internationale et ses compétences clés particulières. Nous entendons contribuer à renforcer les moyens de subsistance et la productivité dans les pays en développement et à soutenir les contributions apportées par les entreprises de

ces pays à la réalisation des objectifs de développement durable. Le but est de créer de l'emploi et des moyens de subsistance au sein de l'économie formelle et, tout particulièrement, de contribuer au transfert des personnes pauvres de l'économie informelle vers l'économie formelle. La priorité accordée aux femmes, aux filles et aux jeunes constitue un bon point de départ pour une croissance durable et inclusive.

Un grand nombre des objectifs de développement durable présupposent une contribution active de la part du secteur privé, par exemple dans les domaines de l'énergie, du climat, de la santé et de l'alimentation. Les entreprises aux pratiques responsables ont un rôle moteur à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable. Cela présuppose et requiert clairement le respect des droits de l'homme. À cet égard, il incombe tout spécialement à l'État de veiller à ce que les entreprises avec lesquelles les autorités décident de coopérer respectent les droits de l'homme. Ce principe est également sanctionné dans les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et dans un modèle économique durable qui tient compte des défis environnementaux et crée des conditions de travail et des emplois décents sur la base des droits des travailleurs, du dialogue social et de la protection sociale. Parallèlement, un haut niveau de responsabilisation représente un avantage concurrentiel pour les entreprises danoises et constitue la meilleure garantie pour éviter un nivellement par le bas. À cet égard, le Danemark pourra mettre à profit ses compétences particulières pour faire le lien entre les droits de l'homme et la croissance durable (cf. également le chapitre 7).

Les changements climatiques ont de graves répercussions sur les conditions de vie, tant dans les pays pauvres que dans les économies de transition et émergentes, et peuvent saper la réalisation des objectifs de développement durable. Nous devons aider les pays à renforcer leurs connaissances dans le domaine des changements climatiques et à intégrer les considérations environnementales dans leur planification à tous les niveaux, y compris l'infrastructure et les autres activités économiques. Nous entendons assister les pays en développement dans la réalisation de leurs plans d'adaptation et de réduction (dits *contributions déterminées au niveau national*) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Et ce, notamment pour que les populations puissent davantage résister aux changements météorologiques induits par le changement climatique.

6.2 Assurer les conditions-cadres nécessaires pour une croissance durable

Le Danemark entend œuvrer à la création d'un cadre favorable pour que le secteur privé puisse accroître sa contribution aux objectifs de développement durable dans les pays en développement et à l'échelle mondiale. Un bon climat économique présuppose un système judiciaire qui fonctionne correctement, le respect des droits de l'homme, des institutions sociales efficaces, responsables et inclusives, la lutte contre la corruption, un renforcement des infrastructures et l'égalité entre les sexes. Un bon climat économique et un secteur privé responsable peuvent contribuer à promouvoir des processus démocratiques et inversement. La consolidation des institutions, le droit à la propriété foncière et privée et la liberté économique sont autant d'éléments décisifs. Souvent, le droit à la propriété foncière et privée fait aussi partie du mode de vie et de la production agroalimentaire d'un grand nombre des populations pauvres dans les pays en développement que nous devons contribuer à protéger. Par ailleurs, les conditions-cadres visent une main d'œuvre en bonne santé, notamment via l'accès aux soins de santé (y compris

la lutte contre le VIH/sida) et l'appui offert par les organisations de la société civile aux formations professionnelles et du marché du travail.

Le Danemark entend promouvoir la croissance et la liberté économique, l'emploi et le développement des entreprises dans les pays prioritaires et, via ses engagements multilatéraux, dans les pays pauvres, stables et fragiles. L'emploi dans les secteurs agricole et agroalimentaire doit jouer un rôle moteur dans la promotion d'une croissance durable et inclusive. Il s'agit de créer de nouvelles possibilités de revenus et des chaînes de valeur qui pourront, dans une plus large mesure, contribuer à l'intégration, par exemple, de l'agriculture et des petites et micro-entreprises de l'économie informelle dans l'économie formelle. Il s'agit également d'assurer un développement urbain durable et des emplois pour les jeunes. Nous pourrions ainsi renforcer l'accès aux chaînes de valeurs mondiales en permettant notamment aux pays de mieux parvenir à exploiter l'accès aux marchés.

Le Danemark entend promouvoir des conditions-cadres qui pourront ouvrir la voie à une intensification des investissements et des efforts d'intégration dans la mise en place d'infrastructures durables et résistantes et dans les domaines de la consommation, de l'énergie et de l'eau. Nous entendons privilégier les mesures en matière d'eau potable et d'énergie durable et œuvrer en faveur de l'accès des groupes de populations pauvres aux énergies renouvelables et aux ressources en eau. Dans les économies émergentes où la croissance énergétique est élevée, nous entendons avant tout tirer profit des investissements opérés dans les mesures de réduction des émissions de CO₂, qui sont souvent peu onéreuses et peuvent avoir un plus grand effet. Dans les pays en développement pauvres, nous chercherons à fournir des dons pour appuyer les actions d'adaptation aux changements climatiques.

À partir des expériences danoises et des principes directeurs internationaux et dans le cadre de partenariats avec les organisations danoises du marché du travail, le Danemark entend promouvoir une amélioration du fonctionnement des marchés du travail dans les pays en développement sur la base des droits des travailleurs et du dialogue social. Cela est crucial si nous voulons garantir des investissements privés, la création d'emplois et le développement des entreprises locales.

Le Danemark entend contribuer à la conversion des entreprises à une production et un commerce durables. Nous entendons aider les entreprises à convertir les objectifs de développement durable en nouveaux marchés, services et produits pouvant contribuer à un développement durable de la société. Un renforcement de l'intégration dans les marchés internationaux et de la création de valeurs à l'échelle locale dans les pays en développement pourra garantir des bases plus durables pour la croissance mondiale. Le Danemark entend promouvoir le développement durable au sein des chaînes de valeurs mondiales dans le cadre desquelles la production destinée aux consommateurs occidentaux est souvent située dans les pays en développement.

Le Danemark entend œuvrer pour que le développement des secteurs agricole et agroalimentaire (et notamment aussi les actions d'adaptation aux changements climatiques) joue un rôle moteur dans la promotion d'une croissance durable et inclusive qui pourra également contribuer en assurant des emplois et des denrées alimentaires à la population urbaine croissante. L'expérience du Danemark en matière de syndicalisation des producteurs ainsi que son expérience et ses vastes compétences dans le domaine d'une gestion efficace de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles constituent une valeur ajoutée que nous pouvons apporter à la coopération. Nous œuvrerons pour que les groupes de

populations pauvres des villes et des campagnes aient accès à une énergie durable et à de l'eau potable.

6.3 Coopération interservices et coopération pour la recherche

Le Danemark entend privilégier un élargissement de la coopération interservices en réponse à la demande que nous observons dans de nombreux pays en développement concernant les connaissances, les expériences et les technologies danoises pour la promotion du bien-être et de solutions durables aux problèmes sociaux. Nous entendons élargir la coopération interservices et en faire un modèle central pour la coopération du Danemark avec des pays en développement stratégiquement sélectionnés en vue d'encourager une croissance durable dans le cadre des objectifs de développement durable privilégiés par le Danemark. Plusieurs économies de transition et émergentes sont en passe de prendre des décisions capitales concernant leurs grandes villes. À cet égard, les compétences clés du Danemark pourront être mises à profit et contribuer à la mise en place des conditions-cadres nécessaires pour assurer leur cohérence en termes sociaux, environnementaux et économiques. La coopération interservices fait le lien entre la politique de développement et la diplomatie économique. Un élargissement de la coopération interservices pourra accroître le nombre de pays d'accueil et de ministères spécialisés et impliquer directement dans la solution adoptée les villes et autres acteurs pertinents au niveau des autorités.

La coopération pour la recherche entre les universités et les institutions de recherche au Danemark et dans les pays en développement sera renforcée, de même que la coopération pour la recherche sera envisagée dans le contexte d'instruments tels que la coopération interservices. Le but est toujours de contribuer à promouvoir des solutions à l'aide des connaissances et de nouvelles approches et de renforcer la capacité des pays à acquérir de nouvelles connaissances et à les appliquer. De même, nous entendons également à l'avenir privilégier la coopération pour la recherche et l'octroi de bourses dans les économies de transition et émergentes où le Danemark est présent et où les pays font face à des défis sociaux correspondant aux positions de force du Danemark dans les domaines, par exemple, du climat, de l'eau, de l'énergie, de la santé et de l'alimentation ainsi que de la démocratie et de l'État de droit.

6.4 Libre-échange

Le libre-échange mondial est la voie à suivre pour assurer la croissance. Le Danemark est un fervent partisan du libre-échange et possède une forte voix au sein de l'Union européenne via laquelle nous pouvons au mieux promouvoir les objectifs que nous privilégions. Via un engagement actif dans l'Union européenne, nous entendons œuvrer pour que la politique commerciale serve à améliorer le cadre d'un renforcement de la croissance et du bien-être dans les pays les plus pauvres aussi. Nous entendons promouvoir les possibilités de ses pays pour mieux exploiter l'accès dont ils disposent déjà aux marchés européens. Le Danemark entend œuvrer à l'accomplissement de progrès au sein de l'OMC et, à cet égard, cherchera à promouvoir les intérêts des pays les moins développés. Le Danemark entend soutenir cet objectif de développement dans la politique commerciale de l'Union européenne. Le but est de garantir une meilleure intégration des pays les moins développés dans l'économie mondiale et régionale afin qu'ils puissent assurer leur croissance via les échanges commerciaux.

L'Union européenne applique une série d'instruments de politique commerciale axés sur le développement et des accords de partenariats économiques régionaux. Ces instruments ont ceci en commun qu'en plus d'assurer un accès libre aux marchés, ils visent à améliorer les conditions-cadres pour une coopération commerciale efficace entre l'Union européenne et les pays et régions concernés. Les accords commerciaux sont complétés par un programme d'« aide pour le commerce » qui fait de l'Union européenne le plus grand donateur au monde dans ce domaine. Nous soutiendrons les efforts visant à ce que l'accès aux marchés acquis via les négociations de libre-échange soit véritablement exploité. Parallèlement, il est capital que le problème des obstacles aux échanges, souvent importants, qui existent entre les pays en développement soit abordé via la coopération internationale.

6.5 Mobilisation des ressources nationales des pays en développement - fiscalité

Le Danemark entend participer activement à des initiatives internationales pouvant contribuer à réaliser l'Accord sur le financement du développement conclu à Addis Abeba. Le Danemark mettra l'accent sur des mesures visant à renforcer et optimiser les systèmes fiscaux locaux et nationaux des pays en développement afin que les pays parviennent, dans une plus large mesure, à mobiliser eux-mêmes leurs ressources pour réaliser les objectifs de développement durable et créer des possibilités égales pour tous. Cela vaut tout particulièrement pour les pays en développement pauvres mais plus stables dont les systèmes publics fonctionnent correctement.

L'accent sera également mis sur la lutte contre l'évasion fiscale et les flux de capitaux illicites, la criminalité économique internationale et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la corruption. Autant de priorités que nous chercherons en outre à promouvoir par rapport aux actions de l'Union européenne.

Le Danemark considère que les systèmes fiscaux des pays partenaires font partie du suivi à assurer concernant les objectifs de développement durable relatifs aux institutions efficaces et à la bonne gouvernance, c.-à-d. un contrat social entre les autorités et les citoyens et un développement social qui ne laisse personne de côté et qui renforce la responsabilisation, la transparence, la lutte contre la corruption et la gestion économique par et parmi les autorités. Le cas échéant, nous entendons impliquer les autorités fiscales danoises dans la coopération.

6.6 Promotion d'investissements responsables et de solutions basées sur le marché

Le secteur privé joue un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Danemark entend catalyser des partenariats entre différents partenaires publics et privés en vue d'assurer le lien entre les meilleures connaissances, les idées les plus novatrices et le financement et de garantir leur contribution au développement des marchés et à la promotion de l'emploi et d'une croissance durable basée sur le marché. Les ressources publiques et privées, telles que les connaissances et les capitaux, peuvent avoir un plus grand effet si elles sont déployées dans le cadre de partenariats plutôt que seules.

Via les réseaux et le dialogue avec le secteur financier, les entreprises, les fonds privés, le monde de la recherche et la société civile, le Danemark entend contribuer à promouvoir un « mindset » mondial favorable aux objectifs de développement durable, qui sont considérés comme une possibilité d'élargir l'éventail disponible pour la réalisation d'investissements durables commerciaux dans les pays en développement; des investissements qui garantissent des effets de développement substantiels et mesurables et qui pourront avoir un rendement financier raisonnable.

Nous entrevoyons des opportunités dans l'apport d'un soutien aux jeunes entrepreneurs talentueux afin qu'ils puissent développer des idées commerciales et ouvrir des entreprises. Ce soutien pourra notamment se présenter sous la forme d'incubateurs, de formations et d'un accès au financement. À terme, les entrepreneurs couronnés de succès pourront créer des emplois dans leurs entreprises. Nous serons attentifs aux nouvelles perspectives technologiques (« disruption ») qui pourront aider le secteur privé des pays en développement à passer certains stades de développement et à accomplir un pas de géant sur la voie de la productivité et de la rentabilité.

Plusieurs nouveaux donateurs dans le domaine du développement sont particulièrement actifs dans des projets de plus grande envergure relatifs aux infrastructures et à la croissance économique. Les longues années d'expérience et la renommée du Danemark dans plusieurs pays en développement, notamment en Afrique, font de nous des partenaires de la connaissance intéressants pour les nouveaux donateurs. Le Danemark entend exploiter cette position pour promouvoir les objectifs de développement durable. Une plus grande prospérité entraîne également une plus grande responsabilité à l'échelle mondiale.

Via les instruments de partenariat, le Danemark entend contribuer à identifier de nouveaux débouchés sur la base des objectifs de développement durable et à développer des marchés durables. Le but est d'ouvrir la voie pour que des solutions durables basées sur le marché puissent jouer un rôle efficace dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelon local. À la base se trouvera une idée commerciale emmenée par une ou plusieurs entreprises, ou des investisseurs, et dans le cadre de laquelle nous contribuerons à mettre à profit les connaissances et ressources pertinentes.

Afin de garantir des investissements dans des infrastructures durables, qui, de par leur nature rappelle des biens publics, peuvent être difficiles à financer dans des conditions commerciales, le Danemark entend continuer de développer et privilégier le financement via Danida Business Finance au profit des acheteurs publics des pays en développement pauvres, notamment pour le développement de projets.

Le Danemark renforcera le Fonds d'investissement pour les pays en développement (IFU) qui est l'institution centrale danoise pour le financement du développement. L'IFU et les fonds d'investissements administrés par celui-ci pourront, dans une plus large mesure, contribuer à mobiliser le financement privé, notamment par les caisses de retraite, les fonds et les entreprises, en vue d'investir dans une croissance durable, des emplois décents et un transfert de technologies afin de faire face aux problèmes climatiques et environnementaux, par exemple, sur les marchés difficiles dans les pays en développement. L'IFU contribuera parallèlement à l'internationalisation des entreprises danoises, dont les petites et moyennes entreprises.

L'aide danoise au développement du secteur privé et l'engagement danois auprès des entreprises et investisseurs locaux, danois et internationaux respecteront les principes

d'efficacité, de responsabilité sociale et d'additionnalité. La coopération avec les entreprises et investisseurs privés permettra de créer un effet de levier pour les aides octroyées de l'ordre de 2 à 10 selon le type d'investissement et le rendement. Des aides ne devront pas être déployées là où le secteur privé peut et souhaite intervenir lui-même. Nous devons éviter une distorsion des marchés et les initiatives devront contribuer à développer les marchés en mobilisant d'autres acteurs du secteur privé. Des partenariats seront ouverts aux partenaires potentiels de tous les pays dans le but d'accéder à un plus grand nombre de possibilités de coopération et de pouvoir reproduire et adapter les actions couronnées de succès.

7 Promotion des valeurs - droits de l'homme, démocratie et égalité entre les sexes



Femmes afghanes ayant voté au second tour des élections présidentielles en Afghanistan en 2014.
Photographe: Franz-Michael Skjold Mellbin

Le Danemark entend fermement défendre les droits de l'homme, la démocratie et l'égalité entre les sexes à l'échelle mondiale. Nous entendons promouvoir ces valeurs dans une série de contextes, de nos contacts avec les entreprises privées à une participation active aux négociations des Nations Unies en la matière. Les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance, les principes de l'État de droit et l'égalité entre les sexes sont un domaine prioritaire indépendant de la coopération danoise au développement. Ils sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable et font partie intégrante de ces derniers, et notamment de l'objectif 5 (égalité entre les sexes) et de l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces) ainsi que de l'objectif 1 (pas de pauvreté) qui fait mention du droit à la propriété foncière et privée. Le Danemark entend soutenir le droit des démocraties à être des démocraties, y compris à être des partenaires égaux au sein des organisations multilatérales. À cet égard, le programme de voisinage, qui est axé sur les démocraties fragiles de l'Ukraine et de la Géorgie, constitue une initiative importante.

7.1 Droits de l'homme et démocratie

Il est à toute heure dans l'intérêt du Danemark de promouvoir un ordre international basé sur un ensemble de règles communes et, sur la base des valeurs fondamentales danoises, le Danemark encouragera la mise en œuvre des règles internationales adoptées.

Les citoyens doivent pouvoir choisir leur avenir et contribuer à part égales au développement de leur société. Via la coopération au développement, le Danemark entend soutenir le développement de sociétés durables qui sont basées sur les principes démocratiques de l'État de droit, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes et qui ne connaissent pas la corruption, l'impunité, la discrimination, la stigmatisation et l'oppression. Le Danemark entend contribuer à garantir des conditions-cadres nationales avec des institutions efficaces capables d'assurer des systèmes judiciaires qui fonctionnent correctement, de lutter efficacement contre la corruption et de protéger comme il se doit le droit à la propriété privée. Ces conditions-cadres sont capitales pour le développement du secteur privé et la promotion de la liberté ainsi que d'une croissance et d'un développement durables sur le long terme.

7.2 Approche du développement fondée sur les droits de l'homme

La coopération danoise au développement se base sur les principes de non-discrimination, de participation, d'implication, de transparence et de responsabilité ainsi que sur la distinction entre les détenteurs de droits et porteurs d'obligations. Cela nous aide à honorer notre engagement général, qui vise à faire des objectifs du développement durable une réalité pour tous. Le Danemark entend continuer d'appliquer une approche du développement basée sur les droits de l'homme, car celle-ci constitue un moyen efficace pour développer des sociétés durables où chaque individu peut se créer un avenir, pour soi et pour sa famille.

7.3 La société civile mise à l'épreuve

Les conditions-cadres de la société civile sont mises à l'épreuve dans de nombreux pays. Dans les pays et régions où nous nous engageons, nous serons attentifs aux conditions et à la marge de manœuvre dont dispose la société civile et entamerons un dialogue avec les gouvernements qui, en tant que responsables, sont chargés de garantir la possibilité pour les citoyens de pouvoir librement exprimer leurs opinions et participer aux processus démocratiques. Le Danemark entend soutenir et consolider le rôle et les capacités de la société civile et promouvoir les campagnes de sensibilisation menées par les acteurs de la société civile dans les pays en développement. Le Danemark entend poursuivre son engagement direct auprès des organisations de la société civile dans les pays prioritaires via le dialogue et la coopération.

7.4 Action commune pour les droits de l'homme, la démocratie et l'égalité entre les sexes

Des améliorations concrètes dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre les sexes exigent que nous repensions le choix de nos partenaires. Au

Danemark, les autorités, la société civile, les mouvements de jeunesse, les partenaires sociaux et autres acteurs possèdent de nombreuses années d'expérience et de vastes connaissances dans ces domaines. C'est pourquoi nous mettrons l'accent sur la coopération entre, d'une part, les autorités et acteurs danois dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie (y compris la coopération multipartite via l'Institut danois pour la coopération multipartite) et de l'égalité des sexes et, d'autre part, les partenaires locaux dans les pays avec lesquels nous coopérons. Le Danemark possède de précieuses compétences quand il s'agit de faire le lien entre les droits de l'homme et la croissance durable. Via le dialogue avec les gouvernements, les organisations de la société civile, les acteurs privés et autres partenaires, nous entendons souligner les avantages sociaux que peuvent offrir les droits de l'homme, la démocratie et l'égalité entre les sexes.

7.5 Égalité entre les sexes et droits des femmes - un droit de l'homme et un avantage pour la société

Le Danemark entend être un défenseur de premier plan de l'égalité des sexes et des droits des jeunes filles et des femmes. Tout individu doit avoir un droit égal de contribuer et participer à la vie politique, au développement économique et à la vie culturelle et sociale d'une société. Trop nombreuses sont les régions du monde où les filles et les femmes n'ont pas la possibilité de participer sur le même pied que les garçons et les hommes. Non seulement cela est injuste, mais cela fait aussi régresser la société. Cette situation se répercute sur la croissance et le développement durables et empêche d'exploiter la contribution que les filles et les femmes peuvent apporter à tous niveaux.

À de nombreux points de vue, l'égalité entre les sexes offre des avantages sociaux. Les études montrent qu'un changement de cap de la part des pays du monde qui oppriment les femmes ou n'exploitent pas leur potentiel comporterait d'énormes avantages économiques. Selon les estimations, si les femmes étaient à égalité avec les hommes dans tous les pays du monde en 2025, la valeur ajoutée mondiale (produit intérieur brut mondial) pourrait être augmentée de quelque 25 %. Afin que nous puissions bénéficier de cet avantage, les jeunes filles et les femmes doivent avoir accès aux prestations sociales et avoir pleinement le droit de participer à titre de citoyennes actives au sein de leur société à tous les niveaux, y compris la vie économique, et avoir le droit d'hériter et de posséder des terres. Souvent, lorsque les filles ont accès à l'éducation et aux soins de santé et possèdent de plus grandes chances de devenir des citoyennes actives, elles ne se marient pas aussi jeunes et attendent plus longtemps avant d'avoir des enfants qui sont moins nombreux et en meilleure santé. À son tour, cela apporterait une précieuse contribution à la gestion des problèmes liés à la croissance démographique et à la surpopulation.

Le Danemark entend maintenir sa position de fervent défenseur des soins de santé génésique et sexuelle et des droits connexes à l'échelle mondiale. Le droit à contrôler son propre corps et sa propre sexualité constitue un droit de l'homme fondamental. Les filles ne doivent pas subir de mutilations sexuelles ni être forcées à se marier à un jeune âge. Elles ont toutes droit à l'information, à l'éducation, à la prévention, à l'avortement sûr et légal et à d'autres prestations, notamment dans le domaine du VIH/sida. À l'échelon mondial, on estime que quelque 225 millions de femmes n'ont pas accès à la prévention comme elles le souhaitent. Les soins de santé génésique et sexuelle et les droits connexes jouent un rôle crucial dans les efforts requis pour renforcer les possibilités et relever les

défis liés à la plus grande génération de jeunes de l'histoire mondiale qui est actuellement observée.

7.6 Un petit pays qui sait se faire entendre

Les Nations Unies constituent une plateforme clé pour les efforts du Danemark en faveur de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre les sexes. Nous entendons notamment maintenir notre persévérance dans le cadre de la lutte contre la torture et de la promotion des droits des populations autochtones. Dans ces domaines, le Danemark occupe des positions de force particulières au sein des Nations Unies. C'est pourquoi le Danemark a annoncé sa candidature tant au Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021 qu'au Conseil de sécurité pour la période 2025-2026. À l'avenir, nous entendons, en compagnie des autres pays nordiques, encourager des candidatures importantes afin d'accroître les chances des pays nordiques de se faire élire au sein des organes centraux des Nations Unies.

8 De l'engagement politique aux résultats concrets



Garçon avec un ballon de foot ODD de conception danoise dans le village de Kamsé, région du Centre-Est du Burkina Faso. Photographie: Christian Andersen

8.1 Pleins feux sur les résultats

La coopération danoise au développement doit reposer sur des objectifs ambitieux et réalistes qui tiennent compte de la complexité du contexte dans lequel nous travaillons et des problématiques auxquelles nous sommes confrontés. Nous devons adapter notre niveau d'ambition aux différentes actions et faire preuve d'une patience stratégique pour atteindre les objectifs que nous nous fixons.

Nous devons être disposés à courir des risques tout en garantissant une parfaite transparence en ce qui concerne les risques et les défis que nous rencontrons et qui sont inévitables dans le domaine de l'aide au développement. Qu'il s'agisse du risque lié à la sécurité dans le cadre de notre engagement dans les situations conflictuelles et les contextes fragiles, du risque que nous encourons en nous engageant dans et avec des pays qui connaissent de graves problèmes de corruption, ou encore du risque que nous devons également encourir lorsque nous intensifions notre engagement avec les acteurs privés et, partant, sommes soumis aux conditions qui caractérisent les forces du marché, nous devons accepter que certaines initiatives échouent. Le fait est que nous n'atteindrons aucun de nos objectifs ambitieux pour la coopération au développement si nous nous

limitons aux solutions qui nous paraissent assurées. Nous devons oser expérimenter dans nos approches. De même, nous devons être ouverts à l'idée de changer de voie si nos actions ne portent pas leurs fruits.

Nous devons faire preuve de réalisme et d'audace si nous voulons assurer un solide rendement des investissements opérés dans la coopération au développement. La planification de tous les engagements doit reposer sur le principe que nous devons obtenir des résultats de développement durables pour créer de véritables changements pour les pays et les populations. Nous entendons œuvrer pour l'accomplissement de résultats qui peuvent être documentés et communiqués et qui subsisteront longtemps après que nous arrêtons de fournir une aide. Cela exige entre autres que nous passions systématiquement par nos partenaires locaux afin de garantir qu'ils puissent assumer leur développement par la suite. En procédant de la sorte, le Danemark appliquera les principes internationaux de l'efficacité de l'aide. En continuant de développer l'efficacité des rapports établis sur les résultats et en exploitant les normes et systèmes internationaux, nous garantirons la transparence des résultats qui sont accomplis via la coopération danoise au développement.

Le Danemark soutient les indicateurs nationaux d'évaluation du développement que les pays partenaires ont eux-mêmes définis. En collaboration avec nos partenaires, nous souhaitons travailler dans le sens d'indicateurs qui appuient une évaluation des résultats accomplis dans le cadre des objectifs de développement durable. Cela vaut également pour la promotion de la documentation des résultats par les entreprises.

À l'avenir, le Danemark ne conclura pas de nouveaux accords bilatéraux pour l'utilisation d'un appui budgétaire général comme instrument de politique de développement. Le Danemark poursuivra ses efforts dans des domaines thématiques concrets et dans les secteurs où il est possible de suivre de plus près l'aide octroyée (et les résultats accomplis), y compris lorsqu'elle passe par les systèmes de gestion financière nationaux en vue de renforcer les capacités nationales. Un co-financement des « contrats d'appui à la consolidation de l'État » de l'Union européenne pourra toujours être envisagé à condition que soient mis en place des mécanismes de contrôle efficaces, notamment pour la prévention et la gestion de la corruption. Ce changement de politique s'aligne sur la tendance générale observée ces dernières années parmi d'autres partenaires du développement partageant les mêmes valeurs.

8.2 Tolérance zéro à l'égard de la corruption

Le Danemark pratique une tolérance zéro à l'égard de la corruption. Le Danemark est l'un des pays les moins corrompus au monde, ce qui contribue à notre image de marque. Nous devons baser notre coopération au développement sur cette plateforme tout en la défendant. Nous entendons soutenir la lutte contre la corruption dans toutes ses formes. Nous entendons avant tout œuvrer pour un renforcement des capacités de nos partenaires pour lutter contre la corruption et contribuer ainsi sur le long terme à garantir que la corruption n'érode pas les résultats de développement accomplis. Nous n'acceptons pas la corruption, mais nous devons accepter le risque d'y être exposés si nous souhaitons être présents là où les conditions de travail sont les plus difficiles, où la pauvreté est la plus profonde et où la corruption fait partie de la réalité. C'est pourquoi nous appliquerons systématiquement une analyse des risques et prendrons les précautions nécessaires pour prévenir et identifier la corruption. Toute perte de fonds danois dédiés au développement

suite à la corruption aura des conséquences. La tolérance zéro à l'égard de la corruption est une composante capitale de notre coopération au développement. Nous entendons assurer la transparence dans les cas où des fonds danois dédiés au développement n'auront pas été utilisés comme prévu et garantir un meilleur échange des informations et des expériences concernant des cas de corruption concrets et les principes à appliquer en la matière avec des partenaires du développement bilatéraux et multilatéraux partageant les mêmes valeurs. Le Danemark accorde ainsi une grande priorité à la promotion de l'agenda international pour la lutte contre la corruption.

8.3 Communication sur la coopération au développement et engagement des citoyens danois

Nous entendons faire en sorte que la coopération danoise au développement soit mieux connue et plus facile à comprendre, afin qu'un plus grand nombre de citoyens danois se prononcent sur la valeur et la pertinence de notre coopération.

Nous devons communiquer ce que nous faisons, pourquoi et comment nous le faisons, et ce que nous accomplissons. Dans notre communication, nous devons privilégier les canaux et plateformes où les citoyens sont présents et nous devons impliquer les partenaires avec qui nous collaborons dans le cadre de la coopération au développement. Nous devons nous orienter davantage vers les enfants et les jeunes.

Nous devons communiquer nos contributions aux résultats du développement dans les pays et régions où nous sommes présents et actifs. En assurant la visibilité, à l'échelle locale, des responsabilités assumées par le Danemark pour le développement mondial, nous contribuerons à consolider la renommée locale du Danemark et nous pourrions aider à promouvoir les partenariats dans d'autres domaines d'intérêt pour le Danemark, tels que le commerce et la promotion des exportations.

8.4 Le monde à l'horizon 2030 – une opportunité unique, un investissement indispensable

Nous avons une possibilité unique de promouvoir un monde plus sûr, plus libre, plus juste, plus durable et plus prospère, au bénéfice tant du Danemark que du reste du monde. Pour atteindre notre objectif, nous devons déployer un large éventail de compétences et conclure des partenariats novateurs. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés. Nous avons tout à gagner.

2 Asiatisk Plads
DK-1448 Copenhague K
Danemark

Tel +45 33 92 00 00
Fax +45 32 54 05 33
um@um.dk
www.um.dk

Le Monde à l'horizon 2030

La stratégie de politique de développement et d'action humanitaire du Danemark

Dernière de couverture: La nouvelle stratégie humanitaire et de développement du Danemark, « Le Monde à l'horizon 2030 », repose sur un vaste accord politique entre une majorité des partis du Parlement danois. Elle a été rédigée sur la base des contributions apportées par les citoyens danois, la société civile danoise, les groupements d'intérêts, les entreprises et les partenaires internationaux au cours du printemps 2016. Un grand nombre des contributions proviennent de #voresDKaid, qui continuera à l'avenir de jouer un rôle actif dans la promotion des réseaux et des connaissances sur l'engagement international du Danemark en matière de politique de développement et humanitaire.

Le suivi des objectifs de développement durable des Nations Unies au Danemark sera inclus dans le prochain plan d'action du gouvernement pour les objectifs de développement durable, qui sera présenté à début 2017.